

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente,  
M. JULES DUFOUR, commissaire,  
M. MOHAMED BERRAJA, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE DÉRIVATION PARTIELLE  
DE LA RIVIÈRE MANOUANE PAR HYDRO-QUÉBEC**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 1

---

Séance tenue le 14 mai 2001, à 19 heures  
Hôtel Universel  
Salle Piékougami  
1000, boulevard des Cascades  
Alma

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 14 MAI 2001

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS	
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK .....	8
CLUB DE CANOT-CAMPING L'AVIRON.....	9
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE ET CORPORATION	
DE DÉVELOPPEMENT DE LAMARCHE .....	10
LES PROTECTEURS DU NORD INC. ....	13
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN.....	14
MOUVEMENT AU COURANT.....	16
CENTRE PLEIN AIR TCHITOGAMA .....	18
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR.....	20
Reprise de la séance	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JEAN-PIERRE TREMBLAY.....	28
M. JOHNNY CLAVEAU .....	39
M. JOHN BURCOMBE .....	41
M. DENIS BRASSARD .....	53
M. NICOLAS ROY.....	57
Reprise de la séance	
M. ANTOINE ROY .....	67
M. DAVID TARDIF .....	75
M. DENIS BRASSARD .....	82

---

**SÉANCE DU 14 MAI 2001**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames, messieurs, bonsoir et bienvenue à cette audience publique sur le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec.

10 Mon nom est Jocelyne Beaudet, j'ai été désignée par le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé le BAPE, pour présider cette Commission qui est composée au total de trois (3) membres.

15 Je vous présente donc les autres membres de la Commission qui ont été désignés pour siéger sur ce mandat. À ma droite, monsieur Jules Dufour, et monsieur Mohamed Berraja à ma gauche.

20 Je rappelle d'abord que le BAPE est un organisme autonome relevant du ministre de l'Environnement du Québec et qui a pour fonction de tenir des enquêtes et des audiences publiques sur des projets dont les mandats sont confiés par le ministre de l'Environnement du Québec, monsieur André Boisclair, généralement à la suite de requêtes de citoyens.

25 La Commission a été constituée après l'obtention d'un tel mandat, mandat qui se lit comme suit:

30 "En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec et de me faire un rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du Bureau débutera le 7 mai 2001."

35 À compter de ce soir, nous allons analyser ensemble ce projet dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement que j'aimerais vous expliquer brièvement.

Dans un premier temps, celui qui veut réaliser un projet qui est soumis à cette procédure dépose un avis de projet au ministre de l'Environnement.

40 Dans un deuxième temps, en réponse à cet avis de projet, le ministre émet une directive qui précise la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur du projet doit produire.

45 Suite au dépôt de l'étude d'impact au ministère de l'Environnement, cette étude est soumise à une consultation tant à l'intérieur du ministère qu'auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux, dans le but d'en évaluer la conformité avec la directive.

50 Cette consultation résulte généralement en une série de questions et de commentaires auxquels le promoteur doit répondre. Une fois l'étude d'impact jugée recevable par le ministère de l'Environnement, le ministre donne un mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de rendre public l'ensemble du dossier au cours d'une période d'information qui dure quarante-cinq (45) jours.

55 Pendant cette période d'information qui, dans le projet à l'étude, s'est déroulée du 13 février au 30 mars, tout citoyen, groupe ou organisme peut demander au ministre que soit tenue une audience publique sur le sujet, et huit (8) demandes d'audience lui ont effectivement été adressées.

60 Le 11 avril dernier, le ministre a donc confié au BAPE le mandat de tenir une audience publique, mandat dont je viens de vous faire la lecture. Ce mandat a débuté officiellement lundi dernier.

65 Comme la Loi sur la qualité de l'environnement précise que de tels mandats durent quatre (4) mois, la Commission doit donc déposer son rapport au ministre le 7 septembre prochain.

70 Parallèlement à la partie publique de cette procédure qui est menée par le BAPE et à laquelle vous participez ce soir, le ministère procède à sa propre analyse environnementale et c'est à la lumière des deux (2) évaluations que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres où sera prise la décision de réaliser ou non le projet et si oui, à quelles conditions.

75 La Commission qui est devant vous ce soir n'est donc pas décisionnelle. Son mandat consiste à transmettre aux directeurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet à la lumière des opinions émises par les citoyens ou les organismes qui participent à l'audience publique.

L'audience publique est en quelque sorte le pivot du volet public de la démarche québécoise.

80 J'aimerais maintenant vous décrire brièvement cette démarche. L'audience se tient en deux (2) parties, la première partie est celle qui débute ce soir et elle a pour but de permettre aux citoyens d'obtenir toute l'information pertinente et nécessaire à la bonne compréhension du projet soumis à leur attention.

85 En pratique, vous aurez le loisir de poser toutes les questions qui peuvent vous permettre d'atteindre cet objectif, selon des modalités dont nous vous ferons part tout à l'heure.

90 Tous les échanges qui auront lieu ce soir et au cours des séances subséquentes seront  
fidèlement sténotypées. Les transcriptions de toutes les séances de même que tous les  
documents qui seront déposés au cours de l'audience iront compléter le dossier qui est déjà  
disponible pour consultation aux bibliothèques municipales d'Alma et de Dolbeau-Mistassini, aux  
bureaux du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean à Mashteuiatsh et du Conseil de bande  
de Betsiamites à Betsiamites, aux bibliothèques de l'Université du Québec à Chicoutimi et à  
Montréal, et aux bureaux du BAPE à Montréal et à Québec. Certains documents sont également  
95 disponibles sur le site Internet du BAPE.

De plus, l'ensemble du dossier est disponible à l'arrière de la salle pour toute la durée  
des séances de l'audience. Cependant, nous vous demandons de le consulter sur place, de  
manière à ce qu'il reste accessible à tous.

100 Au terme de la première partie, vous devriez donc disposer de toute l'information  
nécessaire pour vous faire une opinion sur le projet et préparer un mémoire pour la deuxième  
partie de l'audience, laquelle sera consacrée exclusivement à entendre vos opinions.

105 Cette deuxième partie de l'audience publique se tiendra dans la semaine du 11 juin  
prochain; les détails et les modalités de votre participation à cette deuxième partie vous seront  
communiqués plus tard cette semaine.

110 J'aimerais maintenant vous faire une courte présentation du BAPE. Le Bureau  
d'audiences publiques sur l'environnement a été créé en 1978, suite à une modification de la Loi  
sur la qualité de l'environnement qui reconnaît le droit du public à l'information, à la consultation  
et à la participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement.

115 Comme je vous l'ai mentionné tout à l'heure, le BAPE est un organisme autonome, qui  
dépend du ministre de l'Environnement mais qui, nuance importante, est totalement indépendant  
du ministère.

120 Sa missions consiste à informer la population et à la consulter de manière à fournir au  
ministre de l'Environnement un éclairage différent de la prise de décision gouvernementale sur  
certains projets. À cet égard, la notion d'environnement retenue par le BAPE et par cette  
Commission en est une qui est très large, qui comprend bien sûr la dimension biophysique mais  
aussi les aspects économiques et sociaux ou les conséquences d'un projet sur la qualité de vie  
des citoyens ou sur la santé des écosystèmes, à court et à long terme.

125 Et c'est dans cette perspective aussi large que la Commission vous demanderait  
d'examiner le projet soumis à notre attention commune.

130 Les membres du Bureau d'audiences publiques sont nommés par le Conseil des  
ministres et la Commission qui est devant vous ce soir est constituée par le président du BAPE.  
Les commissaires sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et ils  
disposent des mêmes pouvoirs que les commissions d'enquête. Les commissaires doivent

également s'engager à respecter le Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement; ce code vise en particulier à garantir la transparence, l'impartialité et la neutralité des commissions.

135

Finalement, il est important de souligner que les commissions du BAPE sont autonomes et indépendantes du ministre de l'Environnement, du président du BAPE et des autres commissions du Bureau dans leurs décisions et recommandations.

140

J'aimerais maintenant vous présenter plus en détail les membres de cette Commission. Monsieur Berraja, à ma gauche, possède un doctorat en hydrologie et est professeur de climatologie et d'hydrologie au département de l'Université du Québec à Montréal depuis 1974. Monsieur Berraja possède une expertise en évaluation, restauration et gestion des ressources hydriques des bassins versants, l'impact du changement climatique et des activités humaines sur les composantes hydrologiques. Il est membre additionnel du Bureau depuis 1999.

145

À ma droite, monsieur Jules Dufour a un doctorat en géographie et assume les fonctions de professeur de géographie à l'Université du Québec à Chicoutimi depuis 1971. L'expertise de monsieur Dufour porte entre autres sur les modes de mise en valeur durable des ressources naturelles et sur la protection et la conservation des ressources vivantes et de l'environnement. Il est membre additionnel du Bureau depuis 1995.

150

Pour ma part, je détiens une maîtrise en anthropologie culturelle. Je possède une expérience de plus de dix-huit (18) ans dans différents domaines liés à l'environnement, dont la communication environnementale, et j'ai œuvré tant dans le secteur public que privé, et auprès de groupes communautaires. J'ai eu à accomplir des mandats aussi bien à Québec qu'à l'étranger, et je travaille au BAPE depuis onze (11) ans, et je suis membre additionnelle du Bureau depuis 1995.

155

La Commission est assistée dans ses travaux par une équipe qui comprend deux (2) analystes, madame Monique Lajoie, biologiste, et monsieur Jean Roberge, hydrologue.

160

À l'arrière, monsieur Sébastien Durand est coordonnateur au secrétariat de la Commission et c'est lui qui fait le lien entre la Commission et ses interlocuteurs. Au besoin, vous pouvez le rejoindre durant toute la durée de ce mandat au 1-800-463-4732.

165

Il y a aussi monsieur Serge Labrecque, qui est responsable des communications de la Commission, et à ce titre il est notamment chargé des relations avec les citoyens et avec les médias, ainsi que de la tenue du registre dont je vous expliquerai le fonctionnement tout à l'heure.

170

Nous vous présentons également monsieur Jean Métivier, responsable de l'organisation technique et de la logistique de cette audience publique, ainsi que monsieur Martin Lajoie qui est le responsable du son et de la régie des micros. Messieurs Métivier et Lajoie appartiennent au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

175

Madame Florence Béliveau est chargée de la sténotypie et va enregistrer tous nos propos et échanges.

180 Ces échanges ont d'abord et avant tout pour objectif que le public puisse saisir tous les tenants et aboutissants du projet et dans cet esprit, le devoir du promoteur consiste à expliquer à fond son projet.

185 Nous vous présentons donc monsieur Patrick Arnaud qui sera le porte-parole du promoteur. Monsieur Arnaud, vous aurez l'occasion tout à l'heure, en début de votre présentation, de présenter votre équipe.

190 Nous vous présentons également le porte-parole du ministère de l'Environnement du Québec, madame Mireille Paul. Pourriez-vous s'il vous plaît, madame, présenter les gens qui vous accompagnent.

**PAR Mme MIREILLE PAUL:**

195 Merci, madame la Présidente. Bonsoir à la Commission, bonsoir à tous.

Mon nom est Mireille Paul, je suis chargée de projet à la Direction des évaluations environnementales, et je serai porte-parole du ministère pour la durée de l'audience.

200 Je suis accompagnée de monsieur Pierre Michon, qui est également chargé de projet à la Direction des évaluations environnementales.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

205 Merci madame.

210 La Commission a aussi convoqué certaines personnes-ressources afin qu'elles puissent mettre leur expertise à la disposition du public et de la Commission, et nous aurons monsieur Gérald Guérin et madame Jacqueline Peltier de la Société de la faune et des parcs du Québec. Et par lien téléphonique, quand nous en aurons besoin, monsieur Simon Blais, de Pêches et Océans Canada.

Les représentants de ces trois (3) organismes seront disponibles pour toutes les séances de la première partie de l'audience.

215 Nous aurons également, mardi et mercredi, un représentant d'Environnement Canada, également par lien téléphonique.

Mardi et mercredi soir, nous aurons monsieur Jack Picard du Conseil de bande de Betsiamites, monsieur Michel Demers de la Garde-Côtière sera avec nous par lien téléphonique. Et monsieur Benoît Girard, de la Santé, sera avec nous jeudi soir.

220

De plus, mercredi et jeudi, le ministère des Ressources naturelles, des Régions et des Affaires municipales seront là pour répondre à vos questions.

225

Nous aurons, mardi soir, deux (2) présentations d'Hydro-Québec, une sur la réduction et l'augmentation des débits et des niveaux d'eau pour les lacs et rivières concernés par le projet, et une autre sur les méthodes de calcul des débits réservés.

230

Mercredi soir, nous aurons deux (2) autres présentations d'Hydro-Québec, une sur le programme d'amélioration et de protection des habitats du poisson et une autre sur la navigation.

235

Jeudi soir, nous aurons une présentation du ministère de la Santé sur la problématique du mercure, et du ministère des Régions qui va venir nous faire un portrait économique des deux (2) régions touchées par le projet. Hydro-Québec nous dressera aussi, jeudi soir, le portrait présent et futur de ses dérivations au Québec.

240

Vous pouvez trouver à l'arrière la programmation des séances de cette semaine, et c'est dans votre intérêt de planifier vos interventions pour les soirs où nous aurons les personnes-ressources qui seront en mesure alors de répondre à vos questions.

245

De plus, pour mieux saisir la portée du projet, une visite hélicoptérée du territoire touché est prévue demain, de neuf heures (9 h) à quinze heures trente (15 h 30), pour les membres de la Commission. Comme, sur le plan logistique, il est impossible de rendre cette visite publique et d'amener tout le monde, nous avons prévu un vidéaste qui fera un vidéo sur les endroits qui seront visités et dont nous aurons les copies disponibles dans les centres de consultation.

250

Nous aurons avec nous également une personne choisie par tous les requérants pour les représenter.

J'aimerais maintenant vous parler du déroulement de la séance de ce soir. Les règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques prévoient que les requérants expliquent à la Commission, pour son information et celle du public, les motifs de leurs demandes d'audience. Je les inviterai donc tout à l'heure, à tour de rôle, par ordre de réception des requêtes au bureau du ministre de l'Environnement.

255

Par la suite, l'initiateur du projet disposera de trente (30) minutes pour présenter son projet, et après la présentation d'Hydro-Québec, nous prendrons une pause, et c'est à ce moment-là que le registre auquel vous devez vous inscrire pour venir prendre la parole et poser vos questions sera ouvert officiellement.

260

À la reprise de la séance, j'appellerai les participants à venir poser les questions et ce, dans l'ordre dans lequel ils se seront inscrits au registre.

265

Il y aura une pause de dix (10) minutes plus tard dans la soirée, et nous prévoyons ajourner la séance vers vingt-trois heures (23 h), jusqu'à demain soir. Les travaux de la Commission reprendront demain à dix-neuf heures (19 h).

270

Nous tiendrons également des séances en après-midi et en soirée les 16 et 17 mai, avec une possibilité d'une séance vendredi soir, selon les besoins, et nous vous aviserons le plus tôt possible de la tenue de cette séance.

Pour la bonne marche de cette première partie, la Commission aimerait vous présenter les quelques règles qui prévalent habituellement lors des audiences publiques du BAPE.

275

Chaque participant sera autorisé à poser deux (2) questions seulement, de manière à permettre à tous ceux qui le désirent de participer. Par contre, chacun est libre de se réinscrire au registre aussi souvent qu'il le désire.

280

Je vous demande de limiter les préambules à vos questions et surtout, d'éviter d'émettre des opinions ou de développer une argumentation. Cette première partie de l'audience est consacrée à l'obtention de l'information qui vous permettra d'avoir une meilleure idée du projet, et vous aurez tout le loisir, en deuxième partie de l'audience, de venir expliquer vos opinions à la Commission.

285

Vu le nombre de sujets que nous devons aborder, je demande aux participants de poser des questions courtes et de noter brièvement les réponses afin d'éviter à avoir à répéter ces réponses. Et à nos interlocuteurs, particulièrement au promoteur, je demande de donner des réponses aux questions qui soient concises et brèves.

290

Pour éviter les échanges directs entre l'initiateur du projet, les porte-parole et le public, toutes les questions du public seront adressées à la présidence de la Commission, et je me chargerai de les acheminer au promoteur ou aux ministères, ou aux autres personnes-ressources les mieux habilités d'apporter des réponses. De la même manière, toutes les réponses sont adressées à la présidence de la Commission.

295

Les membres de la Commission peuvent intervenir en tout temps pour obtenir des informations additionnelles sur un sujet en particulier.

300

Afin d'assurer le respect de tous les intervenants à cette audience, les manifestations d'approbation ou de désapprobation, ainsi que les attitudes méprisantes ou les remarques désobligeantes de la part des interlocuteurs et des participants ne seront pas tolérées.

305

Les questions qui ne peuvent pas être répondues immédiatement le seront le plus tôt possible. La Commission se chargera d'obtenir des réponses lors des séances subséquentes ou encore par écrit, et ces réponses feront partie du dossier et seront disponibles dans les centres de consultation.

Dans la mesure du possible, tous les documents déposés lors des séances seront envoyés dans les centres de consultation dans la semaine qui suit leur dépôt.

310 Il est évidemment défendu de fumer dans la salle.

Et aussi, vous pouvez obtenir à l'arrière l'adresse du site Internet de la Commission sur lequel la plupart des documents seront affichés.

315

---

**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK**

320 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vais maintenant procéder à l'appel des groupes qui ont fait une demande d'audience.

325 Alors j'inviterais d'abord le représentant de la Fédération québécoise du canot et du kayak, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur. S'il vous plaît, vous présenter.

**PAR M. NICOLAS ROY:**

330

Oui, alors mon nom est Nicolas Roy, je suis mandaté par la Fédération québécoise de canot et kayak pour présenter notre mémoire, en fait.

335 Alors madame la Présidente, la Fédération québécoise considère que la rivière Manouane est un parcours canotable de grande valeur, et on sait que le projet de dérivation va affecter irrémédiablement la navigation sur la rivière.

340 On sait aussi que le détournement de la Manouane s'ajoute aux projets de détournement de la rivière Portneuf et Sault aux Cochons, dont il y a toujours pas eu de prise de décision de la part du gouvernement dans ces projets-là, et ça nous fait craindre la perte de trois (3) parcours canotables au Québec, ce qui serait une perte un peu plus considérable.

345 Du côté environnemental, bien, les rivières du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont déjà énormément exploitées, au point de vue hydroélectrique, et ce serait déjà une entrave de plus au canotage sur des rivières du Saguenay-Lac-Saint-Jean de faire ce projet-là.

Bon, on croit qu'il y a pas de justification économique qui pourrait être opposée. En fait, il y aurait un débat à y avoir quant à la justification économique d'un tel projet par rapport au paysage et au potentiel récréotouristique de la rivière qui est à perdre.

350           Donc on croit que la rivière Manouane devrait être préservée dans son état actuel, et que  
peut-être il y aurait possibilité d'éviter l'augmentation de la production d'hydroélectricité au  
Québec par une gestion de la consommation et peut-être une amélioration de l'efficacité  
énergétique.

355           Voilà!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

360           Merci, monsieur.

---

**CLUB DE CANOT-CAMPING L'AVIRON**

365           **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant le représentant du Club de canot-camping l'Aviron.

**PAR M. ANTOINE ROY:**

370

Vous m'avez pris un peu au dépourvu! Je vais simplement vous lire notre requête.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

375

Pourriez-vous vous présenter, s'il vous plaît, pour la transcription.

**PAR M. ANTOINE ROY:**

380

Oui, mon nom est Antoine Roy, pour le Club de canot-camping l'Aviron de Chicoutimi.

Alors la lettre s'adresse au ministre de l'Environnement, et dans cette lettre, on dit:

385

Au nom du Club de canot-camping l'Aviron de Chicoutimi, nous désirons vous faire part  
de l'importance pour les membres de notre regroupement à ce que des audiences publiques  
soient tenues en rapport au projet de détournement de la rivière Manouane.

390

Nous considérons que cette rivière offre aux gens de la région un parcours de canot d'un  
grand intérêt. Nous sommes convaincus que le débit minimum réservé sur la section détournée  
de la rivière Manouane est insuffisant pour permettre la préservation de ce parcours inestimable  
et prometteur pour son potentiel récréotouristique.

395 Nous croyons que les impacts environnementaux et sociaux de ce projet ne justifient  
aucunement les gains énergétiques anticipés par Hydro-Québec, compte tenu des pertes  
assumées par les centrales existantes entre autres sur les rivières Péribonka et Saguenay.

400 Nous sommes perplexes face à la multiplication des projets de détournement et de  
harnachement des rivières de la région. Nous observons que ce projet s'ajoute aux projets de  
détournement des rivières Portneuf et Sault aux Cochons et plus récemment, au projet annoncé  
d'implantation d'une centrale sur la rivière Péribonka. Nous croyons que le projet de  
détournement de la rivière Manouane doit être étudié dans un cadre plus large de l'impact  
cumulatif de tous les projets sur notre patrimoine et sur notre environnement.

Donc c'était notre lettre adressée au ministre de l'Environnement.

405 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, monsieur Roy.

410  

---

**MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE ET  
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LAMARCHE**

415 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant le représentant de la Municipalité de Lamarche.

Bonsoir.

420 **PAR M. GERMAIN MOREL:**

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir les membres de la Commission.

425 Mon nom est Germain Morel, maire de la Municipalité de Lamarche.

**PAR Mme CÉCILE DUCHESNE:**

430 Et mon nom est Cécile Duchesne, membre de la Corporation de développement de  
Lamarche.

Je demande à madame la Présidente la permission de présenter, conjointement avec la  
Municipalité, les motifs à notre requête d'audience, parce que la Corporation de développement  
de Lamarche a appuyé la demande de la Municipalité.

435 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, allez-y.

**PAR Mme CÉCILE DUCHESNE:**

440

S'il vous plaît.

Donc les motifs à l'appui de notre demande d'audience à monsieur le ministre de l'Environnement sont les suivants:

445

Considérant que la fermeture de la scierie Notre-Dame-du-Rosaire en 1992 et l'arrêt du flottage du bois sur la rivière Péribonka, en 1995, ont été à l'origine de la relocalisation des travailleurs et que la municipalité de Lamarche a connu depuis lors une diminution substantielle du nombre de ses jeunes familles, mettant en danger l'avenir même de ses institutions;

450

Considérant que la Municipalité de Lamarche a pallié progressivement à cette problématique en orientant son économie, jusque-là centrée sur la production forestière, vers le développement de la villégiature estivale et de l'industrie récréotouristique sur son territoire;

455

Considérant que, à cet effet, la Municipalité de Lamarche a procédé à l'aménagement de plusieurs infrastructures récréotouristiques sur la rive du lac Tchitogama, notamment: le bâtiment principal du Centre plein air Tchitogama, un bâtiment d'hébergement, un quai municipal, une rampe de mise à l'eau, un terrain de camping, un puits d'approvisionnement en eau potable, autant d'infrastructures qui ont reçu une participation financière substantielle des gouvernements du Québec et du Canada;

460

Considérant que la Municipalité de Lamarche a aussi développé plusieurs secteurs de villégiature estivale sur son territoire et entend augmenter considérablement ce nombre, à moyen et long terme, par d'autres développements ponctuels de villégiature sur les terres publiques intramunicipales qui longent les rives de la rivière Péribonka, tels qu'inscrits au schéma d'aménagement révisé de la MRC Lac-Saint-Jean-Est;

465

Considérant que le produit d'appel touristique qui justifie tous ces aménagements consiste essentiellement dans l'exploitation maximale des ressources des rivières Péribonka et Manouane, ainsi que du lac Tchitogama, à des fins d'activités récréatives spécifiques et complémentaires propres à chacun de ces trois (3) plans d'eau, notamment et sans en restreindre la généralité: été-automne, navigation de plaisance sur le lac Tchitogama, rivière Péribonka, en aval de la Manouane, descente de rapides, Manouane et cours supérieurs de la Péribonka, chasse, pêche, observation de la nature, de sa flore et de sa faune; en hiver, motoneige, quad, traîneau à chiens, pêche blanche sur le lac Tchitogama, la rivière Péribonka et ses affluents;

475

Considérant que la rivière Manouane offre à elle seule une panoplie d'activités récréatives d'aventure dont l'intérêt est marqué par la géographie et la géologie uniques et

480 exceptionnelles de ce couloir rocheux qui caractérise une rivière sauvage, préservée entre toutes  
par les contraintes naturelles de ses rives;

485 Considérant que les municipalités situées sur le parcours de la rivière Péribonka ont  
gagné le droit de pouvoir utiliser cette richesse naturelle, déjà fortement exploitée par la  
compagnie Alcan via ses trois (3) barrages hydroélectriques, et jusqu'à récemment par d'autres  
compagnies forestières pour le transport du bois, laissant les autres utilisateurs patienter  
jusqu'au jour où ce patrimoine collectif leur serait enfin rendu;

490 Considérant que la Municipalité de Lamarche est située à quelque quatre-vingts  
kilomètres (80 km) au sud du point de confluence de la rivière Manouane avec la rivière Péribonka,  
ce qui fait d'elle la localité la plus directement visée par les impacts du projet de dérivation de la  
Manouane;

495 Considérant que les aménagements proposés auront un impact direct plus ou moins  
significatif sur le niveau, le débit et la vitesse d'écoulement des eaux de la rivière Manouane, en  
aval du barrage, et de celles de la rivière Péribonka, ce qui entraînera forcément des effets  
cumulatifs négatifs au niveau de la fréquentation, de la navigation et du paysage;

500 Considérant que les nouvelles installations prévues sur la Manouane ne représentent  
qu'une partie des vingt pour cent (20 %) de l'apport total en électricité qui sera généré par  
l'ensemble des nouveaux aménagements d'Hydro-Québec;

505 Considérant que le promoteur n'offre aucune garantie formelle préalable de l'efficacité des  
mesures d'atténuation qui seront mises en place et du suivi qui sera effectué pour apporter les  
correctifs appropriés, tant au niveau des impacts sus mentionnés qu'à celui des ressources  
halieutiques;

510 Pour ces motifs donc, la Municipalité de Lamarche et la Corporation de développement  
demandent au ministre la tenue d'audiences publiques sur le projet de dérivation de la rivière  
Manouane.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

515 Merci, madame Duchesne. Merci, monsieur le Maire.

\_\_\_\_\_  
**LES PROTECTEURS DU NORD INC.**

520 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je demanderais maintenant au représentant de Les Protecteurs du nord inc.

525 Bonsoir monsieur.

**PAR M. JEAN-PIERRE TREMBLAY:**

530 Mon nom est Jean-Pierre Tremblay, représentant des Protecteurs du nord.

Les Protecteurs du nord est un organisme à but non lucratif visant la protection de l'environnement, de sa flore et de sa faune, ceci depuis 1978.

535 Notre secteur d'activités est principalement la rivière Péribonka et le lac Tchitogama, ainsi que leurs affluents.

540 Depuis le temps que nous attendons que la rivière Péribonka soit libérée de toute forme de pollution qui nuisait à la pratique de la navigation ainsi qu'aux nombreuses activités qui s'y rattachent, telles que pêche, canot, kayak, voilier, bateau-maison, etc., ce jour est enfin arrivé avec la fin du flottage du bois, et notre communauté de Lamarche peut dorénavant s'appuyer sur le développement de l'industrie récréotouristique sur ces majestueux plans d'eau pour favoriser l'économie locale, surtout depuis que notre principale industrie, la scierie Notre-Dame-du-Rosaire, a quitté notre milieu pour être relocalisée dans une autre municipalité.

545 Pour ces raisons, Les Protecteurs du nord sont contre le projet de la dérivation de la rivière Manouane.

Merci.

550 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, monsieur Tremblay.

555

560

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

565 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant le représentant du Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ou la représentante.

570 **PAR Mme URSULA LAROUCHE:**

Bonsoir madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

575

Pourriez-vous vous présenter.

**PAR Mme URSULA LAROUCHE:**

580 Ursula Larouche, je suis directrice générale au Conseil régional de l'environnement. Je vais vous lire la lettre adressée à monsieur le ministre.

Avant de vous la lire, j'aimerais préciser que le Conseil régional de l'environnement a siégé, au cours de la dernière année, sur la table d'information et d'échange d'Hydro-Québec.

585

"Monsieur le Ministre, Hydro-Québec travaille actuellement à un projet de dérivation partielle de la rivière Manouane afin de fournir des apports supplémentaires au réservoir Pipmuacan, augmentant ainsi la production des centrales du complexe Bersimis. Le Conseil régional de l'environnement tient, par la présente, à vous transmettre ses préoccupations concernant ce projet.

590

"Le CRE-02 est perplexe relativement à la nécessité de la dérivation partielle de la rivière Manouane. La dérivation, même partielle, de cette rivière exige, selon nous, une analyse plus approfondie visant à mesurer les impacts réels de ces travaux sur l'environnement. Nous nous interrogeons également sur la nécessité d'un tel projet et sur les besoins réels d'Hydro-Québec.

595

"Le CRE est inquiet car plusieurs points n'ont pas été éclaircis par le promoteur et certains impacts n'ont même pas été abordés. Le promoteur ne fournit aucune garantie concernant les répercussions du projet et nous considérons que les mesures d'atténuation sont insatisfaisantes.

600

"Entre autres, il n'a pas fait la démonstration que le débit réservé de trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s) est suffisant pour maintenir l'écosystème, il n'a pas abordé les impacts environnementaux, sociaux et économiques occasionnés par la baisse du débit dans la rivière Shipshaw.

605

"Il envisage l'ensemencement d'éperlans à titre de mesure d'atténuation sans avoir les confirmations des impacts de cette introduction dans un milieu où cette espèce n'a jamais été présente.

610

"De plus, un lien physique entre deux (2) bassins versants sera créé et bien qu'on ne puisse affirmer qu'une telle modification entraînera d'éventuels problèmes, il est également impossible de l'infirmier, et dans ce cas, ni de prévoir les conséquences.

615 "Les communautés d'organismes aquatiques, peut-être même semi-aquatiques et terrestres, de ces deux (2) bassins versants ont assurément des pools génétiques différents et il est d'avant-garde d'avoir une vision de la conservation de la biodiversité au-delà du nombre d'espèces. Quant à la valeur de la conservation de la biodiversité, l'engagement du Québec lors de Rio en 92 est clair puisqu'il a signé la convention internationale.

620 "Cette rivière fait partie du patrimoine collectif de notre région. Le déluge du Saguenay, en 1996, nous rappelle qu'il s'agirait du trois cent vingt-cinquième ouvrage de retenue dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ce nombre est le plus élevé parmi toutes les régions du Québec.

625 "Par conséquent, la décision d'un tel projet doit être collective. Tous les intervenants et les utilisateurs de cette rivière doivent être informés convenablement et doivent exprimer leurs opinions. De même, afin de mieux saisir les effets de ce projet, le Conseil régional de l'environnement considère qu'il est essentiel que le BAPE tienne des audiences publiques sur ce projet.

630 "Nous considérons qu'il est de notre devoir de veiller à la conservation et à l'intégrité de nos écosystèmes.

635 "Nous sommes aussi d'avis que nos rivières ne doivent pas être sacrifiées au développement hydroélectrique sans raison valable. De plus, le CRE-02 considère que l'ensemble du projet doit être étudié par le BAPE.

640 "En espérant que vous donnerez une suite favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs."

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, madame Larouche.

645

---

**MOUVEMENT AU COURANT**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

650

J'inviterais maintenant le représentant du Mouvement Au Courant.

Bonsoir.

655 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Bonsoir madame la Présidente. Je suis John Burcombe, du Mouvement Au Courant. Alors je vais lire notre lettre au ministre.

660 "Je vous écris au nom du Mouvement Au Courant, un groupe de bénévoles, formé en 1989, avec deux (2) buts principaux: premièrement de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et deuxièmement de promouvoir la participation publique dans les processus décisionnels.

665 "Notre intérêt dans ce projet s'inscrit dans la continuité de notre travail d'évaluation de projets énergétiques.

"Ce projet est le troisième visant l'augmentation des apports d'eau au réservoir Pipmuacan qui alimente les centrales Bersimis 1 et 2 d'Hydro-Québec sur la rivière Betsiamites. Les deux (2) autres projets de dérivation, soit ceux des rivières Portneuf et Sault aux Cochons furent l'objet d'audiences publiques du BAPE à l'automne 2000. Le rapport de la Commission du BAPE sur ces projets est favorable à leur réalisation avec certaines conditions. Cependant, l'analyse gouvernementale de ces projets est toujours en cours.

675 "Comme pour les projets de production précédents, le rapport d'avant-projet d'Hydro-Québec fonde la justification du projet Manouane sur les généralités nébuleuses du Plan stratégique 2000-2004, ce que nous avons déjà décrié comme complètement inadéquat. Cependant, avec la publication cette semaine, c'est en date du 31 mars, du rapport annuel d'Hydro-Québec pour l'année 1999, il est évident que toute nouvelle production est destinée à servir le marché lucratif de l'exportation.

680 "Nous notons que pour ce projet Hydro-Québec refuse toujours de fournir des analyses économiques et surtout le coût par kilowattheure, qui, néanmoins, est pour elle le principal critère d'acceptabilité d'un projet.

685 "Le rapport d'avant-projet est fondé sur la prémisse que les projets Portneuf et Sault aux Cochons seront approuvés et réalisés. Pour nous il s'agit d'une prémisse fautive et Hydro-Québec devrait donc analyser des variantes du projet Manouane indépendamment des deux (2) autres projets.

690 "Nous croyons que cette démarche est nécessaire afin d'être en mesure de prendre une décision éclairée sur l'ensemble des trois (3) projets de dérivation. Notre position est étayée par les analyses d'Hydro-Québec à l'effet que les eaux dérivées de la Manouane pourraient de temps en temps faire déborder inutilement le réservoir Pipmuacan si elles s'ajoutent aux eaux de la Portneuf et du Sault aux Cochons. En effet, le cas échéant, Hydro-Québec prévoit la fermeture du canal de dérivation en anticipation d'éventuels débordements.

695 "Dans l'analyse sommaire des variantes du projet, Hydro-Québec rejette celle de moindre impact environnemental du fait qu'elle est, peut-être deux (2 M\$) ou trois millions de dollars

700 (3 M\$) plus dispendieuse. Pour nous, Hydro-Québec devrait faire une comparaison plus rigoureuse entre la variante où le niveau du nouveau réservoir du Grand Détour est fixé à quatre cent dix-huit mètres (418 m) et la variante à quatre cent seize mètres (416 m).

705 "Quant au débit réservé en aval du barrage de coupure de la rivière, l'étude complémentaire citée par Hydro-Québec recommande un débit de neuf mètres cubes-seconde (9 m<sup>3</sup>/s). Cependant, Hydro-Québec indique qu'à ce débit le projet ne serait pas rentable et qu'elle vise plutôt un débit réservé de trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s), avec mesures "d'atténuation et de compensation".

710 "Non seulement a-t-elle refusé de fournir l'analyse économique pour des débits de neuf (9 m<sup>3</sup>/s) et six mètres cubes-seconde (6 m<sup>3</sup>/s) demandée par le ministère de l'Environnement, mais elle ajoute, de surcroît, comme pour les projets précédents, que les mesures d'atténuation et de compensation seraient précisées soit, et je cite encore, "lorsque le projet aura franchi l'étape des autorisations", soit "à la phase de réalisation du projet", soit "pendant les travaux de construction du barrage". Ce sont des réponses inacceptables à notre avis.

715 "À l'égard du saumon de la Betsiamites, Hydro-Québec devrait expliquer les effets de son entente supplémentaire du 7 décembre 2000 sur les frayères, déposée par Faune et Parcs.

720 "De plus Hydro-Québec devrait déposer et expliquer son entente avec Alcan sur la compensation des pertes de production aux cinq (5) centrales d'Alcan qui turbinent actuellement les eaux de la rivière Manouane.

725 "Par ailleurs, nous vous rappelons que nous avons déjà demandé l'ajout de documents au dossier d'information rendu public par le BAPE.

"Finalement, le ministère de l'Environnement devrait obliger Hydro-Québec à fournir, et je cite, "le nom, la profession et la fonction des personnes ayant contribué à l'étude d'impact", en conformité avec la Directive du ministère.

730 "Finalement, afin de traiter les points énumérés plus haut et de faire une évaluation la plus complète possible du projet de dérivation partielle de la rivière Manouane, nous demandons la tenue d'audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

"Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs."

735 Et c'est signé John Burcombe.

Je constate une petite erreur, quand j'ai dit "rapport annuel d'Hydro-Québec pour l'année 1999", ça devrait être l'année 2000.

740 Et j'ai un autre petit point à faire. J'aimerais déposer un document que nous venons de produire, qui s'appelle "Argumentation pour la divulgation des coûts de production d'Hydro-Québec". Je vais déposer ça avec le secrétaire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

745

D'accord, merci monsieur Burcombe.

750

---

**CENTRE PLEIN AIR TCHITOGAMA**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

755

J'aimerais avoir maintenant le représentant du Centre Plein Air Tchitogama.

Bonsoir.

**PAR M. DAVID TARDIF:**

760

Bonsoir messieurs de la Commission, la Commission, madame. Mon nom est David Tardif, je suis l'opérateur, directeur du Centre Plein Air Tchitogama, Notre-Dame-du-Rosaire, sur le bord du lac Tchitogama et du bassin Péribonka-Tchitogama-Manouane.

765

Je suis aussi utilisateur à des fins récréatives des mêmes plans d'eau depuis longtemps. La Manouane, je la connais parce que j'y suis allé en canot, en bateau avec mon père, quand j'étais petit, et l'année passée en motomarine et en canot avec des copains, à plusieurs reprises.

770

Je suis opérateur d'un commerce sur le bord du lac Tchitogama depuis quatre (4) ans. Ma venue dans la région, moi je suis de Québec, était pour développer le tourisme dans la région.

775

Mon but final de toute ma démarche en affaires dans la région était d'en venir à développer le récréotouristique sur les sites et espaces avoisinants le lac Tchitogama. Alors en hiver, c'est les montagnes avoisinantes, en été c'est la rivière Péribonka et Manouane.

780

Je suis aussi le promoteur d'un projet qui est en cours depuis un mois, et où il y aura des bâtiments qui seront construits au mois d'août pour commencer l'opération en janvier 2002. Ce projet verra la construction de cinq (5) à six (6) bâtiments sur mon site, là-bas. Je suis associé avec des associés français pour promouvoir du tourisme d'aventure nature sur les mêmes espaces, plans d'eau et montagnes avoisinantes.

785

Nous allons utiliser à ces fins les rivières Péribonka et Manouane, nous allons offrir un forfait qui part du lac Duhamel et qui va descendre jusqu'au site du lac Tchitogama, à l'été 2002.

Du projet d'Hydro-Québec, je questionne la rentabilité, le profit; Hydro-Québec parle de trois cents gigawatts (300 GW) de gain net

790 Hydro-Québec a offert à différents organismes, MRC et Amérindiens, de l'argent. Hydro-Québec va investir cinquante-deux millions (52 M\$) pour bâtir les barrages et digues. Je questionne sur l'opportunité de faire toutes ces dépenses, tous ces bris de nature.

795 Je veux parler aussi du bassin du lac Tchitogama, rivière Péribonka et rivière Manouane, ce qui donne environ deux cent quarante kilomètres (240 km) navigables. Ces rivières ont été très harnachées, trois (3) sur la Péribonka, deux (2) en bas du lac Tchitogama, deux (2) sur la Manouane et lac Péribonka en haut. Mais pour nous, le lac Tchitogama, c'est encore aujourd'hui un magnifique bassin à exploiter. C'est deux cent quarante (240 km) et plus kilomètres navigables sans avoir aucun barrage, sans rien voir.

800 Alors pour nous, il y a une possibilité d'amener ici des gens, des Européens qui seront jamais conscients de ce qui se passe, ils sauront même pas qu'il y a eu des barrages déjà de construits.

805 Mais par contre, pour nous, c'est essentiel de pouvoir bénéficier de la rivière Manouane, qui est une rivière canotable d'une richesse incomparable dans la région.

On pourra prouver aussi par notre projet, on va vous l'amener devant la Commission dans notre mémoire, qu'on pourra rentabiliser la rivière Manouane. Nous, en tant que commerce, engager vingt (20) personnes au minimum. On pourra aussi rentabiliser au point de vue des retombées pour la province, pour le pays; on aura des argents étrangers qui vont venir ici, dépenser, des argents qui viendront d'Europe.

815 C'est pas, peut-être, des aussi gros montants qu'Hydro-Québec. Par contre, nous, on pourra rentabiliser la rivière sans rien déranger de ce qu'elle est aujourd'hui. Même si elle est pas intégrale à ce qu'elle était au début, aujourd'hui elle est encore quand même une belle rivière à naviguer.

820 Et pour finir, je voudrais questionner, je pense qu'il y aurait un débat à tenir autres qu'hydrographie, géographie, le poisson. En quelque part, il faut se demander jusqu'où on va aller dans le but de rentabiliser nos ressources et puis hypothéquer aussi ces mêmes ressources. Un jour, il faudra arrêter de tout briser à des fins d'avoir du profit, et il faudra peut-être penser à garder nos richesses comme on les a.

On est rien que de passage ici, après nous il y aura d'autre monde qui vont venir.

825 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, monsieur Tardif.

830

## PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

### PAR LA PRÉSIDENTE:

835 J'inviterais monsieur Arnaud à présenter son équipe et son projet, s'il vous plaît.

### PAR M. PATRICK ARNAUD:

840 Oui, bonsoir madame la Présidente, bonsoir messieurs les Commissaires, bonsoir mesdames et messieurs.

Alors comme le mentionnait madame la Présidente, j'interviens ce soir à titre de porte-parole de l'équipe du projet de dérivation partielle de la rivière Manouane.

845 Je serai secondé dans mon travail par des spécialistes qui sont en mesure de répondre avec rigueur et rapidité aux questions qui seront soulevées. Il s'agit de madame Louise Émond, chargée de projet en environnement, et de monsieur Richard Primeau, ingénieur en planification des projets de production.

850 Au cours de cette présentation, j'aborderai trois (3) grands sujets: la nature du projet et sa raison d'être; la démarche entreprise par Hydro-Québec pour intégrer les avis et commentaires du milieu lors de l'élaboration du projet; et enfin, les impacts environnementaux du projet et les mesures que nous nous proposons de prendre pour les atténuer.

855 La description du projet! Permettez-moi d'abord de rappeler que le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane, tout comme les projets de dérivation partielle des rivières Portneuf et du Sault aux Cochons, est destiné à accroître l'utilisation d'installations existantes. En d'autres mots, ce projet permettra d'augmenter la quantité d'eau turbinée par les centrales existantes du complexe de Bersimis et, conséquemment, d'augmenter la quantité d'énergie électrique produite.

860 La rivière Manouane prend sa source en aval du réservoir du même nom et parcourt environ deux cent cinquante kilomètres (250 km) avant de se jeter dans la rivière Péribonka, qui prend elle-même sa source dans les monts Otish, à près de quatre cents kilomètres (400 km) au nord du lac Saint-Jean.

865 La rivière Manouane rejoint la rivière Péribonka à environ cinquante kilomètres (50 km) en aval de la centrale de la Chute-des-Passes. Cet aménagement régularise le débit de la rivière Péribonka. On trouve, près de l'embouchure de cette dernière, deux (2) autres centrales hydroélectriques appartenant à la compagnie Alcan.

870 Le projet consiste à dériver une partie des eaux de la rivière Manouane vers le réservoir Pipmuacan, en passant par un canal de dérivation et par la rivière aux Hironnelles. Pour ce faire, Hydro-Québec propose construire un barrage au kilomètre 97 de la rivière Manouane. D'une

875 hauteur de neuf mètres (9 m) et d'une longueur de quatre-vingt-dix mètres (90 m), ce barrage en béton créera un plan d'eau qui agrandira le lac du Grand Détour et en rehaussera le niveau.

880 Ce plan d'eau qui deviendra le réservoir du Grand Détour, il sera délimité par trois (3) digues. La première, la digue numéro 1, en béton, permettra le rehaussement du plan d'eau au niveau désiré. La digue numéro 2 fermera un bras secondaire de la rivière Manouane à la hauteur du kilomètre 99 alors que la troisième digue, la digue numéro 6, fermera un bras délaissé de la même rivière, à environ un virgule cinq kilomètre (1,5 km) au nord du barrage.

Ces ouvrages permettront le rehaussement du niveau du lac du Grand Détour.

885 Un canal de dérivation de sept kilomètres (7 km) de long sera aménagé pour permettre ensuite l'acheminement de l'eau dérivée vers le réservoir Pipmuacan. Le premier tronçon du canal reliera l'extrémité est du réservoir du Grand Détour au lac Patrick en passant par deux (2) petits lacs existants. Le second tronçon reliera le lac Patrick à la rivière aux Hirondelles.

890 De plus, un ouvrage régulateur sera construit sur le canal de dérivation. Cet ouvrage permettra d'interrompre le débit dérivé vers le réservoir Pipmuacan lorsque des déversements seront anticipés à la centrale de Bersimis-1.

895 Normalement, la dérivation se fait quand le niveau d'eau est inférieur à quatre cent dix-huit mètres (418 m), à l'exception du débit réservé de trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s) qui est maintenu en tout temps dans la rivière Manouane grâce à deux (2) conduites dans la partie inférieure du barrage.

900 Le processus de déversement vers la rivière Manouane sera amorcé à partir du niveau quatre cent dix-huit (418 m) par le barrage et par la digue numéro 1 qui seront munis de ce qu'on appelle des crêtes déversantes.

905 Signalons d'autre part que, dans le cadre de ce projet, on prévoit le réaménagement de certains tronçons du réseau routier à partir de Saint-Ludger-de-Milot afin d'assurer l'accès aux ouvrages durant les travaux.

910 La raison d'être du projet! Pour quelle raison Hydro-Québec veut-elle entreprendre ce projet dont le coût de construction est estimé à environ cinquante-deux millions de dollars (52 M\$)? Parce que la demande en énergie électrique au Québec est en croissance. Cette croissance de la demande entraînera, d'ici 2004, des ventes additionnelles de dix-sept virgule quatre térawattheures (17,4 TWh) par rapport à 1999. Des térawattheures, c'est des milliards de kilowattheures.

915 L'énergie nécessaire à la réalisation de ces ventes additionnelles viendra de l'ajout de nouveaux aménagements de production dans une proportion de vingt pour cent (20 %) et de l'arrivée à terme ou la fin de certains contrats d'exportation vers le nord-est américain dans une proportion de quatre-vingts pour cent (80 %).

La dérivation d'une partie des eaux de la rivière Manouane, qui fait partie du vingt pour cent (20 %) de nouveaux aménagements, permettra d'obtenir de façon économique un gain net de production d'environ trois cent dix-huit millions de kilowattheures (318 M kWh) chaque année. L'accroissement de la production proviendra d'un débit moyen annuel dérivé de trente virgule trois mètres cubes à la seconde (30,3 m<sup>3</sup>/s), qui sera turbiné aux centrales existantes de la Bersimis-1 et de la Bersimis-2.

À titre d'illustration, les quelque trois cent dix-huit millions de kilowattheures (318 M kWh) par année que procurera le projet représentent l'énergie nécessaire pour alimenter une ville comme la ville d'Alma où nous sommes ce soir. Cette énergie sera disponible à tous les clients d'Hydro-Québec à travers tout son réseau intégré, c'est-à-dire à travers tout le Québec.

Tous les projets mis de l'avant par Hydro-Québec pour répondre à l'accroissement des besoins en électricité doivent répondre à trois (3) conditions essentielles: être acceptables du point de vue environnemental; ils doivent être accueillis favorablement par les communautés locales; et ils doivent être rentables.

Nous avons pu voir que le projet répondait à une partie de l'accroissement de la demande d'électricité du Québec. Soulignons que ce projet de dérivation est rentable pour Hydro-Québec et qu'il permet en outre d'accroître l'utilisation des installations existantes au profit de la collectivité. Ainsi, une des trois (3) conditions est remplie.

Voyons maintenant la démarche et les résultats des actions entreprises par Hydro-Québec pour partager le projet avec le milieu.

Intégration des avis et préoccupations du milieu! Dès l'annonce des études sur le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane, il y a maintenant plusieurs années, Hydro-Québec a mis en oeuvre un programme de communication et d'échange avec le milieu dans le but d'associer les personnes, les groupes et les organismes intéressés à ses études d'avant-projet.

Au fur et à mesure du déroulement de ces études, Hydro-Québec a assuré des échanges avec le milieu afin de mieux comprendre ses préoccupations et d'en tenir compte en concevant le projet. Nous sommes donc en mesure selon nous aujourd'hui de présenter un projet qui a largement profité des commentaires formulés par le milieu.

À titre d'exemple, mentionnons: l'intégration du cours inférieur de la rivière Péribonka à la zone d'étude; la sensibilité démontrée par Hydro-Québec à l'égard de la problématique potentielle concernant la ouananiche; l'attention particulière accordée au problème de la navigabilité par les communautés locales. Les niveaux ont été assurés par l'ajout d'ouvrages spécialisés: épi, seuil, signalisation.

Des ententes de partenariat concernant le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane ont été conclues et des résolutions favorables ont été obtenues. Au moment du dépôt

960 du rapport d'avant-projet, la majorité des intervenants consultés se sont montrés favorables au projet. La prise en compte de leurs préoccupations a donc favorisé l'accueil du projet par le milieu.

Dans un troisième temps, voyons l'évaluation des impacts environnementaux et les principales mesures adoptées par l'entreprise.

965

Impacts et mesures d'atténuation! Au niveau du milieu physique, les principaux impacts de l'aménagement sur le milieu physique se traduiront par une réduction des débits qui résultera de la dérivation des eaux de la rivière Manouane.

970

En effet, le débit de la rivière Manouane diminuera de soixante-dix-huit pour cent (78 %) au point de coupure, soit au barrage, et de vingt-neuf pour cent (29 %) à la confluence avec la Péribonka. Cette réduction ne serait plus que de cinq pour cent (5 %) à l'embouchure de la rivière Péribonka. Hydro-Québec a intégré dès la conception du projet un débit réservé d'au moins trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s) en aval du barrage. Celui-ci, rappelons-le, sera maintenu en tout

975

Le niveau du lac du Grand Détour augmentera pour sa part de trois mètres (3 m) en moyenne ce qui entraînera l'enneigement d'environ douze kilomètres carrés (12 km<sup>2</sup>), portant ainsi sa superficie totale à vingt-trois kilomètres carrés (23 km<sup>2</sup>). Le niveau de ce nouveau plan d'eau se rapprochera du niveau d'eau naturel qui prévalait avant 1961, au moment de la première dérivation des eaux de la Manouane vers la Péribonka.

980

Sur le parcours du canal de dérivation, le lac Patrick verra son niveau moyen baisser de un virgule un mètre (1,1 m). Une baisse supplémentaire de deux mètres (2 m) sera remarquée lors de la fermeture du canal de dérivation. Selon nos analyses, ceci se produirait environ une (1) année sur sept (7), pendant une durée moyenne de cinquante-deux (52) jours en période de crue.

985

Sur les deux (2) derniers kilomètres de la rivière aux Hirondelles, le débit moyen passera de un virgule deux mètre cube-seconde (1,2 m<sup>3</sup>/s) à environ trente-deux mètres cubes-seconde (32 m<sup>3</sup>/s). L'érosion accrue, qu'entraînera le passage de plus forts débits, devrait évoluer vers un nouvel équilibre physique, constitué de matériaux plus grossiers. L'apport supplémentaire de sédiments selon Hydro-Québec se dissipera dans le réservoir Pipmuacan, sans conséquence majeure.

990

En matière de qualité de l'eau, on prévoit une baisse de l'acidité du réservoir du Grand Détour, grâce aux apports de la rivière Manouane. De plus, l'enneigement des sols et la décomposition de la matière organique enrichiront temporairement les eaux du réservoir. Il s'agit de retombées positives du projet.

995

1000

Enfin, Hydro-Québec considère que les impacts du projet sur le régime des glaces et sur le régime thermique seront mineurs ou peu perceptibles.

1005

Voyons le milieu biologique. Les principaux effets sur la végétation se produiront dans le secteur du lac du Grand Détour et, dans une moindre mesure, en bordure de la rivière aux Hirondelles. À long terme, de nouveaux habitats se formeront sur les rives en pente faible du réservoir et en bordure du canal de dérivation.

1010

Au lac Patrick, la bande riveraine actuelle sera colonisée par des espèces végétales terrestres et la nouvelle rive sera progressivement occupée par des espèces des milieux humides.

Les populations de poissons touchées sont principalement localisées immédiatement en aval du barrage et au lac Patrick par suite de la baisse de niveau.

1015

Globalement, le projet aura des effets positifs sur les populations de poissons. La création du réservoir du Grand Détour aura pour effet d'augmenter la capacité de production de grands brochets et de grands corégones et pourra permettre l'implantation d'une population de touladis avec un gain de treize virgule cinq kilomètres carrés (13,5 km<sup>2</sup>) d'habitats.

1020

On prévoit un gain de production de dorés jaunes dans la rivière Manouane et dans le lac Duhamel, de même qu'un gain de près de soixante mille mètres carrés (60 000 m<sup>2</sup>) d'habitats d'élevage pour la ouananiche dans la rivière Manouane.

1025

La capacité de production, c'est-à-dire la quantité de frayères à ouananiche demeurera toutefois inchangée dans le bassin des rivières Manouane et Péribonka. Compte tenu de l'importance accordée à la ouananiche, l'entreprise propose notamment deux (2) mesures d'atténuation. Sous réserve de l'approbation de la Société faune et parcs, elle procédera à l'introduction de l'éperlan arc-en-ciel destiné à l'alimentation de la ouananiche; de plus, l'entreprise prévoit installer des boîtes d'incubation pour les oeufs de ouananiche en amont du lac Duhamel et dans la Petite rivière Manouane.

1030

1035

Cependant, il faut noter que dans la zone d'étude, la teneur en mercure de la chair des poissons augmentera les premières années par rapport aux teneurs actuelles qui sont déjà supérieures à la norme de commercialisation dans la région. Ce phénomène se produira dans le lac du Grand Détour, et dans la zone de dérivation des eaux, ainsi que dans le tronçon à débit réduit de la rivière Manouane, en amont du lac Duhamel. Quant à la rivière Péribonka, le projet ne contribuera pas à modifier les teneurs en mercure.

1040

Des règles de consommation seront proposées en collaboration avec les ministères concernés, surtout en ce qui concerne les espèces comme le grand brochet, le doré jaune et le touladi, pêchées dans la zone affectée.

Pour conclure sur la question des populations de poissons, il importe de souligner que le projet n'aura aucun effet défavorable sur le saumon de la Betsiamites.

1045 Le projet de dérivation partielle entraînera peu de répercussions sur les populations d'oiseaux, tandis que les mammifères terrestres et semi-aquatiques pourront s'adapter aux nouvelles conditions.

1050 Le milieu humain! L'agrandissement du lac du Grand Détour et la création de plans d'eau en amont du barrage entraîneront l'inondation de quatre (4) sites de villégiature. Hydro-Québec a entamé une démarche auprès de ces villégiateurs.

1055 Cependant, le secteur du futur réservoir pourrait permettre le développement d'activités de villégiature privées. Un programme de suivi de l'utilisation du réservoir du Grand Détour à des fins de villégiature, de loisirs et de tourisme sera d'ailleurs mis en place par Hydro-Québec. Le canal de dérivation et l'aménagement d'un nouveau chemin qui le longera constitueront aussi des éléments positifs.

1060 Huit (8) lieux de campements autochtones seront touchés dans les secteurs du lac du Grand Détour et du canal de dérivation. Certains de ces campements sont localisés à l'intérieur de la réserve à castors de Roberval et sont fréquentés par des utilisateurs de la communauté de Mashteuiatsh. D'autres campements, au nombre de trois (3), sont utilisés par les Montagnais de Betsiamites qui transitent par le lac du Grand Détour pour se rendre au réservoir Pipmuacan.

1065 Des représentants des différentes collectivités ont indiqué que la navigation est déjà difficile par endroits sur les rivières Péribonka et Manouane. Dans le secteur du lac du Grand Détour, les conditions de navigation seront améliorées, puisque l'on procédera au déboisement de la rive submergée.

1070 Hydro-Québec aménagera un épi au kilomètre 83 de la rivière Manouane afin de maintenir le niveau actuel jusqu'au kilomètre 92 environ, c'est-à-dire dans la zone la plus fréquentée par les utilisateurs.

1075 Par ailleurs, le niveau du lac Duhamel demeurera inchangé grâce à l'aménagement d'un épi à son exutoire.

Dans les tronçons de la rivière Manouane plus en aval, les baisses de niveau d'eau varieront de zéro (0 cm) à soixante-quinze centimètres (75 cm). Les conditions d'utilisation des sites de villégiature, des quais ou des rampes de mise à l'eau seront maintenues.

1080 On ne prévoit pas de modifications notables des conditions de navigation dans la rivière Péribonka. Dans la portion supérieure de la rivière, près de la confluence avec la Manouane, l'abaissement prévu entre trois (3 cm) et dix centimètres (10 cm) maximum se fera sentir sur une profondeur d'eau de la rivière variant entre trois mètres (3 m) et sept virgule quatre mètres (7,4 m).  
1085 En conséquence, les conditions de navigation ne seront pas modifiées de façon significative.

L'aménagement projeté n'aura aucun effet sur le niveau du lac Saint-Jean. Le lac Saint-Jean étant un réservoir hydroélectrique géré par la Société Alcan, les mêmes exigences

1090 d'exploitation continueront de s'appliquer conformément à l'entente intervenue entre cette dernière et le gouvernement du Québec.

1095 Pour la pêche sportive, particulièrement au lac Duhamel et à l'embouchure de la rivière Manouane, l'amélioration de la qualité de pêche au doré jaune viendra compenser la baisse de la capacité de production du grand brochet et du grand corégone dans la zone à débit réduit en aval du barrage. Par ailleurs, on profitera d'une meilleure pêche au grand brochet et au grand corégone dans le secteur du lac du Grand Détour.

1100 La création de nouveaux habitats riverains se traduira par une légère amélioration des conditions de chasse en bordure de la rivière Manouane.

1105 La mise en eau du réservoir provoquera la perte de moins de un dans mille (1/1000) de la superficie forestière totale consacrée à la production de résineux. Elle entraînera également la perte de huit (8) sites archéologiques connus par le ministère de la Culture et, afin d'atténuer cet impact, on effectuera des inventaires dans les zones de potentiel archéologique et des fouilles dans les principaux sites.

1110 En conclusion, au chapitre des retombées économiques associées au projet, on prévoit des retombées économiques de l'ordre de vingt millions de dollars (20 M\$) et des revenus variant entre cinq virgule trois (5,3 M\$) et neuf virgule deux millions de dollars (9,2 M\$) qui se traduiront par la création de soixante et onze (71) à cent trente-trois (133) emplois. Les travaux débuteraient dès l'obtention des autorisations gouvernementales requises et dureraient environ seize (16) mois.

1115 Hydro-Québec a aussi effectué une étude des effets cumulatifs liés à la réalisation du projet. Cette étude prend en compte les effets passés, actuels et futurs associés à l'utilisation de la rivière Manouane. Les effets cumulatifs sont en fait la combinaison des effets du projet ici décrit et des autres activités, exploitation forestière, incendies de forêt, exploitation hydroélectrique et activités récréotouristiques.

1120 L'analyse a démontré que les principaux effets cumulatifs se traduiront par un possible recul de la fréquentation du cours inférieur de la rivière Manouane. Celle-ci est attribuable, notamment, aux difficultés accrues de navigation dans les secteurs à faible profondeur où la circulation est déjà difficile. Les effets cumulatifs modifient ainsi certaines pratiques d'utilisation des ressources. Ces divers éléments feront l'objet d'un suivi afin de prévoir les correctifs appropriés.

1125 D'autre part, l'aménagement proposé entraînera des effets cumulatifs sur le paysage aux endroits où les sections en eaux vives deviendront moins turbulentes et où l'épaisseur de la lame d'eau sera réduite. Le paysage a déjà subi des modifications dans le passé en raison principalement de l'exploitation forestière et des incendies de forêt.

1130 Après la mise en service de la dérivation, Hydro-Québec exercera un suivi environnemental afin de vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place. À la lumière des résultats de

ce suivi, Hydro-Québec, de concert avec les autorités gouvernementales, pourra ajuster ses mesures afin d'apporter les correctifs appropriés.

1135           En conclusion, aucun des impacts prévus ne remet en cause l'acceptabilité environnementale de l'aménagement. Globalement, les impacts environnementaux du projet sont mineurs et les impacts négatifs peuvent être atténués par des mesures appropriées.

1140           Le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane s'inscrit dans le développement durable puisque c'est: un projet qui présente des impacts environnementaux atténuables; un projet élaboré dans le cadre d'études rigoureuses, avec la participation du milieu; un projet qui répond aux besoins en électricité des Québécois à un coût avantageux.

1145           En terminant, je tiens à vous assurer de la collaboration de tous les membres de notre équipe pour répondre à vos questions. Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1150           Merci monsieur Arnaud.

              Nous allons prendre maintenant une pause jusqu'à neuf heures moins quart (9 h -¼), pour permettre aux gens qui veulent s'inscrire au registre de le faire.

1155           Merci.

\_\_\_\_\_

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

\_\_\_\_\_

1160

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1165

Alors nous allons poursuivre nos travaux.

1170

Avant de commencer la période de questions, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que nous avons de nouveaux documents qui ont été déposés, dont entre autres, les réponses du promoteur aux points mentionnés dans l'analyse de recevabilité du ministère de l'Environnement et aussi les pages qui manquaient dans la consultation interministérielle.

1175

Alors nous allons procéder à la période de questions et vous serez appelés dans l'ordre de votre inscription au registre à l'arrière. Le registre sera ouvert jusqu'à la pause de la dernière séance de cette première partie d'audience.

1180

Je vous rappelle que vous devez limiter votre intervention à deux (2) questions, et que ça doit être des questions et non des commentaires. C'est lors de la deuxième partie que vous aurez l'occasion de venir présenter vos opinions, par vos mémoires.

---

**JEAN-PIERRE TREMBLAY**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1185

J'aimerais d'abord inviter monsieur Jean-Pierre Tremblay, des Protecteurs du nord.

**PAR M. JEAN-PIERRE TREMBLAY:**

1190

J'aurais une question en rapport au résumé du rapport d'avant-projet, à la page 32 du rapport d'Hydro-Québec.

1195

Tout à l'heure, dans leurs commentaires, ils disaient que la rivière Péribonka n'aurait pas, son niveau ne baisserait pas, et dans le rapport, ils disent:

"Dans la rivière Péribonka, la navigation sera un peu plus difficile près des berges et dans les baies peu profondes entre le kilomètre 95 et le kilomètre 125."

1200

Sur la rivière Péribonka. Déjà, cet embranchement de rivière est beaucoup fréquenté par les navigateurs et les plaisanciers, et puis il est déjà difficile, cet embranchement-là.

Comment Hydro-Québec peut dire qu'ils baisseraient pas le niveau et que dans le rapport, qu'ils disent qu'il va changer, dans le rapport. Pourquoi est-ce qu'il y a une différence entre le projet qu'ils présentent, ils viennent en contradiction avec leur rapport d'avant-projet.

1205

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pourriez-vous spécifier, monsieur Arnaud, s'il vous plaît.

1210

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui. Alors monsieur parle du tronçon qui est situé entre le kilomètre 95 et l'embranchement avec la Manouane. C'est le tronçon, tout à l'heure j'ai précisé dans ma présentation que depuis l'embranchement avec la Manouane, on aura un maximum de baisse de dix centimètres (10 cm), et jusqu'au kilomètre 95, ça se réduira à zéro.

1215

Donc c'est la raison pour laquelle, dans le résumé, nous mettons qu'il y aura un peu plus de difficulté dans cette partie de la rivière qui est déjà un petit peu difficile.

1220

Alors c'est effectivement le cas sur ce tronçon du kilomètre 95 au kilomètre 150 de la confluence. Il y aura une très légère baisse qui ira en s'atténuant jusqu'au kilomètre 95 et là, c'est le niveau du réservoir de Chute-du-Diable qui gouverne le niveau de la Péribonka.

Donc l'influence va jusqu'au kilomètre 95, mais c'est très très petit comme diminution.

1225

Donc on a fait état, dans le résumé, d'une possible difficulté, légère, due à cette baisse. C'est ce qu'on a fait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1230

Est-ce que vous pourriez mettre une carte à l'écran, parce que pour un bon nombre de personnes dans la salle, quand vous parlez des kilomètres, c'est plus difficile.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1235

Alors la rivière Péribonka et puis là, vous avez l'embranchement, la rivière Manouane. Alors en réalité, la rivière Péribonka, depuis Chute-du-Diable jusqu'au kilomètre 95, il est pas marqué ici mais c'est à peu près ici, c'est le réservoir qui régit le niveau de la rivière.

1240

Et entre le kilomètre 150 et le kilomètre 95, au kilomètre 150 dans la Péribonka, on prévoit une diminution de dix centimètres (10 cm) sur des fonds qui varient entre trois (3 m) et quatre point sept mètres (4,7 m).

1245

Et ce dix centimètres (10 cm), il va arriver à zéro quand on est à la limite, au kilomètre 95 du réservoir.

Donc c'est pour cela qu'on dit que cette zone est déjà assez difficile, qu'il y aura une légère modification en difficulté, mais ça n'empêchera pas la navigation, à aucun moment. Ce sera toujours navigable.

1250

C'est pour ça que dans le rapport d'avant-projet, on dit que la Péribonka sera encore navigable à peu près à ce qu'elle est aujourd'hui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1255

Alors pour vous, quand vous donnez la légère variation, ça c'est au minimum, quand vous avez le débit réservé minimum, c'est ça?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1260

C'est dans les conditions extrêmes, madame la Présidente, d'étiage en fin août, je pense. Donc c'est vraiment les conditions extrêmes. En général, il y aura toujours plus d'eau.

L'autre chose je pense qu'il est important de remarquer, c'est qu'ici, on a quand même un débit, dans la Péribonka, qui est substantiel, comparé à la Manouane. Ça, c'est important de le remarquer, la Péribonka, c'est une grosse rivière.

1265

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1270

Est-ce que c'est à l'endroit où vous, vous avez une préoccupation?

**PAR M. JEAN-PIERRE TREMBLAY:**

1275

Oui, c'est l'endroit. Et s'il baisse déjà de dix centimètres (10 cm), ça va être trop. Ça prend des guides pour aller là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1280

Parce qu'il y a déjà des parties, dans la rivière, qui dépassent de l'eau, c'est ça, c'est pour ça que c'est difficile?

**PAR M. JEAN-PIERRE TREMBLAY:**

1285

Oui, la navigation est très difficile. Partir du kilomètre 95, c'est communément appelé la Tarrant; jusqu'au kilomètre 125, c'est la rivière Cyprès. Ces endroits-là sont très difficiles de navigation, ça prend un guide pour passer là.

Et déjà, en baissant de dix centimètres (10 cm), ça va être presque impraticable.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1290

D'accord.

Monsieur Arnaud, vous avez quelque chose à ajouter?

1295

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Simplement, je voulais vous montrer qu'on avait une carte avec le kilométrage.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1300

Oui, d'accord. Je pense que ça va être mieux pour travailler durant les sessions, si on peut laisser une carte à l'écran.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1305

Pour l'instant, je laisse la générale.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1310

Merci.

Avez-vous une autre question, monsieur?

**PAR M. JEAN-PIERRE TREMBLAY:**

1315

Oui, j'aurais une autre question. Est-ce qu'Hydro-Québec a eu des ententes avec les MRC avoisinantes, MRC du Fjord, MRC Maria-Chapdeleine, et quelles sont ces ententes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1320

Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1325

Oui, alors nous avons eu des ententes, nous avons eu des ententes, comme vous savez, de partenariat avec les MRC.

1330

Ces ententes sont des ententes dans lesquelles les MRC vont investir dans le projet, jusqu'à concurrence d'un certain pourcentage, et vont participer aussi dans la concurrence de leur pourcentage à l'exploitation, aux frais d'exploitation, excusez-moi, c'est Hydro-Québec qui va exploiter, mais aux frais d'exploitation.

1335 Donc effectivement, nous avons des ententes. Et nous avons aussi, dans le cadre du projet, des résolutions d'appui au projet qui ont été émises je crois par deux (2) municipalités, et ces résolutions d'appui au projet ont été émises, madame la Présidente, après le dépôt du rapport. Donc ça a été fait une fois que le rapport a été déposé.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1340 Le rapport d'avant-projet, vous voulez dire?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1345 D'avant-projet. C'est une fois que les études ont été élaborées, et pas avant.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1350 Et je crois que c'est des MRC, pas des municipalités, qui vous ont envoyé des lettres d'appui?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

MRC, oui.

1355 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et dans vos ententes, vous dites qu'il y a une participation aux frais, aux coûts du projet, c'est ça? Est-ce que vous pourriez expliquer un peu plus.

1360 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui. Il y a une participation, les MRC sont des partenaires financiers qui vont investir dans le projet.

1365 Alors les investissements de chacune des MRC sont proportionnels je pense à l'impact du projet sur chacune des MRC, mais le pourcentage, on va vous faire voir un acétate avec les principales conditions.

Alors c'est ce qu'on appelle communément la SOCOM, société en commandite.

1370

Alors monsieur Primeau va vous montrer, commenter l'acétate.

**PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

1375

Vous avez ici l'annexe 3A de l'accord cadre de la société en commandite pour la Société en commandite de la Betsiamites.

1380 Vous voyez sur cet acétate le projet original, les cinq (5) MRC qui étaient visées, et vous avez le total de participation de chacune.

1385 Maintenant, ce pourcentage de participation représente la part d'investissement des différentes MRC qui ont signé l'entente et aussi, c'est un pourcentage des dépenses qu'ils paient, à savoir le coût d'exploitation et d'entretien des ouvrages, le coût du suivi environnemental qui suivra la mise en service, et aussi une partie des frais d'utilisation des centrales de la Bersimis-1 et 2, parce que la dérivation amenant de l'eau aux centrales existantes, il y a un paiement d'utilisation de ces centrales-là pour transformer l'eau en électricité. Donc ils paient leur quote-part.

1390 Donc l'entente qui a été signée pour cet accord cadre, qui date du 27 septembre 99, a été signée par quatre (4) MRC. Au 31 mai, la MRC Lac-Saint-Jean-Est n'avait pas encore joint le groupe.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1395 Par rapport à la contribution d'Hydro-Québec, vous êtes dans la SOCOM je pense le commandité, finalement; votre investissement est de quoi, est de cinquante pour cent (50 %)?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1400 Ah non!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1405 Pourriez-vous apporter des précisions, s'il vous plaît.

**PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

1410 L'acétate identifié RP-enp-15 identifie en gros le fonctionnement d'une société en commandite et certains éléments pour les fins d'explication sommaire.

1415 Donc Hydro-Québec est le commandité. Dans une société en commandite, le commandité, c'est celui qui gère, c'est celui qui prend les décisions et qui en est responsable, responsable au niveau des conséquences qui peuvent en découler.

1415 Les commanditaires sont des gens qui investissent; ce ne sont pas des gestionnaires, ce sont des investisseurs.

1420 Maintenant, de la façon dont est montée cette entente de partenariat d'affaires, Hydro-Québec est un acheteur d'électricité qui va payer l'électricité à trois sous du kilowattheure (3 ¢/kWh) à la société en commandite.

Hydro-Québec est à la fois commanditée et commanditaire. Je m'explique! Hydro-Québec investira, de la même façon que les MRC, dans les projets.

1425 Dans le cas qui nous intéresse ici, Hydro-Québec investira quatre-vingt-six pour cent (86 %) du coût du projet; et nous avons arrondi ici, en gros, les MRC auraient à investir quatorze pour cent (14 %).

1430 Et je reprends un peu ce que je disais tantôt, ces pourcentages de participation s'appliquent sur le coût des projets, l'investissement, leur exploitation, leur entretien, leur suivi environnemental et l'utilisation des centrales de Bersimis-1 et 2.

1435 Maintenant, une fois chaque année le bilan est fait de cette opération, revenus, dépenses, investissements, et annuellement se dégageront des bénéfiques qui seront répartis dans les proportions spécifiques qui appartiennent aux commanditaires.

Donc pour conclure à votre question, Hydro-Québec avait une participation de l'ordre de quatre-vingt-six pour cent (86 %) dans la société en commandite.

1440 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Comment vous déterminez la participation de chaque municipalité, il doit sûrement y avoir des critères parce qu'on voyait tout à l'heure qu'il y avait des pourcentages qui variaient, quels sont ces critères-là?

1445

Et avant, aussi, j'aimerais vous rappeler de ne pas oublier de déposer tous les acétates que vous venez d'utiliser, s'il vous plaît, ou des photocopies de ces acétates-là.

**PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

1450

Donc cet exercice-là qui a débuté en 1998 voulait faire en sorte que la répartition entre les partenaires soit équitable. J'utilise ici l'acétate RP-enp-7.

1455 Donc nous voulions traiter d'une façon équitable les communautés concernées, et bien sûr, il fallait que le tout soit appuyé sur des critères objectifs mesurables, et qui tiennent compte de toutes les communautés concernées.

1460 Quatre (4) critères ont été utilisés. Acétate RP-enp-8. Les deux (2) premiers critères traitaient de la façon d'intégrer les quatre (4) projets de dérivation dans une entente de partenariat. Donc le premier visait l'énergie supplémentaire nette produite par chacun des quatre (4) projets de dérivation partielle, et le deuxième critère visait l'envergure des projets. Les projets

de dérivation de Portneuf et Sault aux Cochons nécessitent beaucoup moins d'investissements par exemple que celui de la Manouane.

1465           Maintenant, deux (2) autres critères reliés au territoire ont été convenus avec les partenaires. D'abord la longueur des rivières touchées par le projet en fonction de l'occupation des communautés de ces rivières, et ensuite la variation du débit.

1470           Donc pour les différents tronçons, sachant le pourcentage de réduction de débit, on pouvait, en fonction de leur occupation, déterminer l'impact sur chaque communauté.

1475           Je dois vous avouer que ce ne fut pas une mince tâche! Pour finaliser la réponse, vous avez ici cette carte qui présente les entités administratives, et ce que je veux tout simplement montrer, c'est la localisation des projets de dérivation partielle ainsi que les communautés touchées et le territoire visé.

1480           Donc nous avons ici, par une flèche, identifié la localisation des ouvrages. Si nous commençons par le projet de la dérivation partielle de la rivière Boucher, les eaux iraient vers la centrale aux Outardes-3, ce projet se situe à l'intérieur de la MRC de la Manicouagan, les eaux s'écoulent dans la rivière aux Outardes du côté de la Manicouagan, mais les eaux sont partiellement prélevées sur la rivière Betsiamites où il y a un recoupement, ici, tout près de la MRC.

1485           Si nous regardons Sault aux Cochons, nous changeons de MRC. Les investissements sont dans la zone de la MRC de la Haute-Côte-Nord, les apports diminués et augmentés se trouvent également à l'intérieur de cette zone.

1490           Du côté maintenant du projet Portneuf, la localisation des investissements se situe à l'intérieur de la MRC du Fjord-du-Saguenay, les débits sont réduits sur la rivière Portneuf qui traverse la MRC du Fjord et de la Haute-Côte-Nord, et les apports additionnels se retrouvent encore dans la MRC du Fjord et de la Haute-Côte-Nord.

1495           Je termine avec Manouane. Manouane, dans ce cas-ci, nous sommes toujours en zone d'investissement MRC du Fjord-du-Saguenay, mais les débits sont réduits sur la Manouane et la Péribonka, la rivière Péribonka était la frontière entre la MRC de Maria-Chapdeleine, et la MRC du Fjord jusqu'à environ au kilomètre 70 où là se trouve la MRC Lac-Saint-Jean-Est en rive opposée de la MRC de Maria-Chapdeleine.

1500           Ça, c'est pour le volet société en commandite.

              Maintenant, on travaille donc ici avec potentiellement cinq (5) MRC, mais il y a aussi le volet autochtone du dossier.

1505           Quand on parle du projet Portneuf, la Communauté montagnaise d'Essipit utilisait une partie du territoire concerné par le projet.

1510 Quand nous parlons de la Communauté de Betsiamites, qui a des droits, où il y a une utilisation de la rivière Betsiamites et un fort usage, vous voyez que l'eau des quatre (4) dérivations, les apports additionnels des trois (3) dérivations, ici, et l'eau prélevée de la rivière Boucher auraient un impact sur leurs zones qu'ils utilisent. Donc en tant qu'utilisateurs, ils verraient un changement ici.

1515 Et vous avez la Communauté montagnaise de Mashteuiatsh qui couvre aussi ce territoire-là qui est visé par le projet.

Donc en conclusion, vous avez huit (8) partenaires potentiels, avec qui vous devez convenir d'ententes de partenariat sur cinq (5) projets, découpant des zones et des usages différents.

1520 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1525 **PAR M. JEAN-PIERRE TREMBLAY:**

Mais ma question est pas dans ce sens. Aussi, il y avait un deuxième volet: est-ce qu'il y a eu des compensations versées à ces MRC.

1530 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quel est le programme, finalement? Il y a quand même un pourcentage que vous avez indiqué de quatorze pour cent (14 %) de partage de profits, est-ce qu'on peut appeler ça d'investissements et de bénéfices après les dépenses, c'est ça que vous avez indiqué sur l'acétate?

1535

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui.

1540 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors finalement, est-ce qu'on peut parler de compensations? On parle de partenariat d'affaires?

1545 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On parle de partenariat d'affaires.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1550            Alors les MRC investissent, c'est-à-dire le pourcentage est déterminé à partir des critères que vous venez de donner, et les bénéfices sont partagés en fonction des pourcentages qui sont déterminés; c'est bien ça?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1555            Exactement.

**PAR M. JEAN-PIERRE TREMBLAY:**

1560            Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1565            Merci.

Monsieur Dufour.

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

1570            Oui, peut-être juste pour ma gouverne, est-ce que des sociétés en commandite comme celles-là, vous en avez plusieurs au Québec ou c'est la première fois que vous concluez de telles ententes?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1575            Oui, on en a deux (2) autres.

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

1580            Deux (2) autres?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1585            Deux (2) autres, on peut vous les nommer. Richard.

**PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

1590            Il y en a une de formée pour la centrale des Sept-Chutes, au pied du mont Sainte-Anne, pour le redémarrage d'une petite centrale. Et il y en a une autre sur la rivière Rouge, pour le redémarrage de la petite centrale des chutes Bell.

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Merci.

1595 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ces arrangements, finalement, remplacent ce que vous aviez comme programme de compensations ou de mesures d'atténuation qu'on appelait le programme...

1600 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

PMV.

1605 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

... PMV, c'est ça, qui était un pour cent (1 %) du coût total du projet.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1610 Effectivement, si vous voulez, dans la société en commandite, ce pourcentage est transformé en parts. D'ailleurs, vous avez vu dans le tableau, il y avait une colonne qui était intitulée en haut "Équivalent aux compensations PMVI".

1615 Donc c'est vraiment, effectivement, le remplacement de ces programmes. Et c'est une amélioration, puisqu'il y a un investissement et on crée un partenariat, et il y a des retombées qui vont être dans la région, au niveau des MRC, pour les prochains cinquante (50) ans, renouvelable pour quarante-neuf (49) ans.

1620 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors presque cent (100) ans, quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, finalement.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1625 Oui, mais il faut dire quatre-vingt-dix-neuf (99).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quatre-vingt-dix-neuf (99), c'est ça, d'accord.

1630 Et finalement, les MRC, à partir de ces sommes, peuvent les investir dans les programmes qu'elles désirent?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1635 Dans ce qu'elles veulent. C'est vraiment leur argent, leurs profits, ce qu'elles ont gagné en investissant.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1640

D'accord, merci.

---

**JOHNNY CLAVEAU**

1645

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1650

Nous avons une longue liste ce soir, il y a sûrement des points sur lesquels on reviendra plus tard cette semaine. J'ai sept (7) inscriptions, alors je vais procéder à l'invitation du prochain participant, monsieur Johnny Claveau. S'il vous plaît, vous approcher.

**PAR M. JOHNNY CLAVEAU:**

1655

J'ai pas de papier.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1660

Pourriez-vous vous approcher au micro, avant, s'il vous plaît.

**PAR M. JOHNNY CLAVEAU:**

1665

Je suis sourd un peu, j'entends mais un petit peu. Ce sera pas long.

Moi, je suis un menuisier le long des rives, vous savez, et j'ai passé mon règne sur les barrages, moi, et rendu à l'âge que j'ai là, je joue plus au "flo".

J'inviterais monsieur Caillé à venir se promener au Lac-Saint-Jean...

1670

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur, monsieur Claveau!

1675

**PAR M. JOHNNY CLAVEAU:**

1680

... les soixante millions (60 M\$) que monsieur Caillé alloue, là, et amener ça et damer la chute de la Grosse Décharge, à l'Hôtel Beemer, à l'île Beemer.

La chute de la Grosse Décharge est là, il faudrait qu'elle serait damée et virer l'eau dans le canal du ruisseau Rouge, avec un canal à peu près de deux cents pieds (200 pi) de large, j'ai vu le plan et c'est dans le bureau de l'Alcan, ça.

1685

Et puis c'est dans une savane, ce serait pas coûteux, un kilomètre (1 km) à peu près. Et faire trois-quatre (3-4) turbines sur le ruisseau Rouge, vis-à-vis les lots 42, 43.

1690

Les chemins sont faits, tout est prêt là, au lieu de porter le regard vers le lointain, et d'aller dans les poches des gars.

Et au sujet de la Côte-Nord, là...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1695

Monsieur, avez-vous une question?

**PAR M. JOHNNY CLAVEAU:**

1700

... si vous avez pas d'eau pour cinq (5) turbines, donnez de l'eau à quatre (4) et sortez la dernière turbine et allez l'installer sur la rivière aux Cochons!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1705

Avez-vous une question?

**PAR M. JOHNNY CLAVEAU:**

1710

Comme ça, ça coûterait pas cher à tout le monde, et c'est ça que le Lac-Saint-Jean veut, damer la grosse chute du lac Saint-Jean et la virer vers le ruisseau Rouge. C'est l'opinion du Lac-Saint-Jean.

Et Alcan a ce plan-là dans ses poches!

1715

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Merci, monsieur.

1720

**PAR M. JOHNNY CLAVEAU:**

Et j'inviterais monsieur à avertir monsieur Caillé, le président de l'Hydro, à venir se baigner au lac Saint-Jean, et après ça de regarder la grosse chute et étudier avec Hydro-Québec le canal pour virer, et faire des turbines à l'eau courante.

1725

Ça, c'est nouveau, et il y en a une là-bas, à Saint-Eugène, pas loin par là. L'eau courante, ça va très bien, les turbines, ça passe.

1730 Et ça donnerait assez de courant pour aider l'Alcan dans ses nouvelles usines, et puis ça débrancherait Alcan de sur le réseau provincial de l'Hydro. Et ça donnerait une sacrée chance, et le Lac-Saint-Jean aurait de l'ouvrage au proche, ici, au lieu de porter le regard vers le nord.

Avez-vous bien saisi?

1735 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous avez terminé, monsieur?

**PAR M. JOHNNY CLAVEAU:**

1740

Et je serais d'avis que la population donne son opinion pour que l'Hydro-Québec fasse un relevé du canal et de tout, pour faire un barrage avec des choses au fil de l'eau. C'est clair, ça?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1745

Avez-vous terminé, monsieur?

**PAR M. JOHNNY CLAVEAU:**

1750

OK!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1755

---

**JOHN BURCOMBE**

1760 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant monsieur John Burcombe, s'il vous plaît.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1765

Rebonsoir madame la Présidente.

Alors on vient de parler des ententes, je crois qu'elles sont pas encore déposées dans ce dossier. Est-ce qu'on peut avoir copie? Il y a l'entente avec les MRC, l'entente Pesamit avec la Bande de Betsiamites.

1770

Est-ce qu'on vise à les déposer?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1775

Monsieur Arnaud, est-ce que c'est possible d'avoir ces ententes?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1780

Oui. Alors on peut effectivement déposer le document qui a été publicisé par les deux (2) partenaires, pour dépôt public. Donc ça va être déposé.

Et nous allons déposer aussi l'accord cadre avec les MRC.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1785

D'accord, merci.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1790

Alors pour ce qui est d'autres informations générales, est-ce qu'il y a quelque part dans les documents le profil en long de chacune des rivières, Péribonka et Manouane, par exemple? C'est simplement une information technique qu'on appelle le profil en long, qui est la dénivellation le long de la rivière.

1795

Est-ce que ces informations, j'ai pas trouvé, quoique j'ai peut-être pas fouillé assez pour les trouver dans la documentation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1800

Est-ce que vous auriez cette information, s'il vous plaît?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1805

Alors madame la Présidente, le profil de la rivière Manouane est dans le résumé, et nous avons ici le profil en long de la rivière Péribonka.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1810

Et est-ce qu'il y a aussi un schéma simplifié des bassins versants et les débits? Je crois qu'Hydro-Québec utilise souvent des schémas simplifiés où on indique simplement les superficies des bassins versants et les cours d'eau avec les débits.

Est-ce qu'on a cette information aussi quelque part, la situation actuelle et la situation qui prévaudra après l'aménagement du projet?

1815 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je pense que vous avez des cartes avec des bassins versants.

Je suis pas certaine de comprendre ce que vous voulez, là, monsieur Burcombe.

1820

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Je sais pas si j'ai un exemple ici, mais simplement des schémas simplifiés pour indiquer quels débits vont dans quelle direction, dans quelle rivière, pour qu'ils s'ajoutent; par exemple quel débit dans la Péribonka qui s'ajoute au débit de la Manouane, c'est quoi le débit au lac Saint-Jean.

1825

Je crois que monsieur Primeau, normalement, est au courant du type de diagramme dont je parle.

1830

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Madame la Présidente, dans le rapport d'avant-projet, on a exactement la dimension des bassins versants, on a des mesures de débits et des hydrogrammes partout dans le rapport d'avant-projet.

1835

Donc je pense que tous les éléments sont contenus dans le rapport d'avant-projet.

Mais s'il y a une demande spécifique, on va se faire un devoir d'y répondre.

1840

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, mais il faut essayer de comprendre quelle est la demande spécifique.

1845

Est-ce qu'on pourrait mettre une carte de bassins versants sur l'écran, s'il vous plaît.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1850

C'est plutôt d'avoir toute l'information sur...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1855

Sur une, résumée, c'est ça?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Oui, comme une synthèse des débits et des superficies de bassins versants.

1860

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous voulez la situation actuelle et puis la situation future, les deux (2)?

1865

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Les deux (2).

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1870

Alors voilà la situation actuelle des bassins versants.

Maintenant, si on se rapporte au rapport d'avant-projet, à la page 2.4, on a la superficie des bassins versants de toutes les rivières dont on a parlé, avec le débit moyen annuel actuel.

1875

Alors vous, ce que vous voudriez, si je comprends la question, on voudrait que tout ça soit sur une carte?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1880

C'est pas une carte, c'est simplement un diagramme, un schéma.

Mais ça peut venir par la suite, c'est pas nécessaire pour le moment. Je me demande si ça existe déjà, ça a l'air que non.

1885

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Demain soir, il y a une présentation sur les hausses et les baisses de niveaux, peut-être qu'à partir de ça on pourra voir s'il y a d'autre chose à ajouter.

1890

Et d'ici la fin de la semaine, monsieur Burcombe, si vous voyez que vous n'avez pas eu votre information, vous pourrez nous en informer.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1895

Je peux peut-être décrire plus exactement ce que je vise.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1900

Oui, s'il vous plaît.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1905 Bon, je crois qu'un des intervenants a mentionné qu'Hydro-Québec prévoit peut-être de faire une autre centrale sur la rivière Péribonka, je crois qu'il y a même un décret maintenant qui permet à Hydro-Québec de faire une étude d'avant-projet. Et on indique que la centrale sera localisée quelque part autour du kilomètre 152.

1910 Mais ce que je me demande, est-ce que cette centrale sera en amont ou en aval de la confluence de la Manouane, parce que ça va affecter ce projet si c'est en aval. Si c'est en amont, il y a pas d'effet.

Mais est-ce qu'on a assez d'information de connaître ce sera où cette centrale?

1915 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud, on en a parlé aussi je pense dans une des requêtes, est-ce que vous pourriez nous donner de l'information sur cette future centrale?

1920 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

D'abord, madame la Présidente, j'aimerais préciser que nous avons effectivement obtenu un décret pour faire une campagne de reconnaissance. Donc on n'en est pas du tout au stade de l'avant-projet, on en est au stade d'une étude préliminaire.

1925 C'est-à-dire qu'on a obtenu un décret pour pouvoir aller faire des relevés et voir la possibilité d'un potentiel projet sur la rivière Péribonka.

1930 Alors on en est là, on peut pas vous en dire plus parce qu'on n'est pas sûr qu'il y a un projet sur la Péribonka.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1935 Vous pourriez peut-être préciser si ça va être en amont ou en aval de la confluence avec la Manouane?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1940 C'est en amont, ce sera certainement en amont, oui.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1945 D'accord; alors ça n'affecte pas vraiment le projet de dérivation comme tel. D'accord.

1950 Alors je sais pas si à un certain moment, Hydro-Québec prévoit faire un peu de l'historique des développements déjà effectués sur la Manouane. C'est pas Hydro-Québec qui a fait ces travaux, c'était plutôt Alcan ou d'autres compagnies, mais est-ce qu'on peut connaître la situation actuelle pour tout le parcours de la rivière Manouane, du fait qu'il y a déjà une dérivation avec le réservoir Manouane.

1955 Est-ce qu'on a quelque chose pour représenter la situation actuelle pour tout le bassin versant de la Manouane?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1960 Est-ce que vous avez des informations par rapport à ce qui s'est fait finalement par la compagnie Alcan, parce que c'était pas Hydro-Québec qui avait fait cette dérivation première?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1965 On a effectivement de l'information, on a l'information, on a un historique de ça.

Maintenant, la question spécifique, c'est la rivière Manouane, j'ai cru comprendre.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1970 Oui. La situation actuelle, que vous voulez?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1975 Oui, pour connaître, parce que si je me souviens bien, à un certain moment, Hydro-Québec a aussi parlé de modifier, de changer la quantité de l'eau qui était détournée vers la rivière Péribonka du réservoir Manouane.

1980 Est-ce que ça, c'était une partie des études qui a été réalisée pour ce projet ou c'est quoi la relation entre la partie amont, le réservoir Manouane, et la partie aval, le projet qu'on considère?

Est-ce qu'il y a une relation ou non.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1985 Est-ce que vous pourriez...

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

1990 J'essaie de comprendre la question. Est-ce que monsieur Burcombe veut connaître les séquences d'aménagement du projet sur la Manouane ou des projets sur la Manouane qui ont eu lieu depuis que l'Alcan a détourné ou depuis la création du lac Manouane, le détournement vers la Péribonka à travers le canal Bonnard?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

1995 J'aimerais avoir cette présentation à un certain moment, si c'est possible.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2000 Alors on peut faire une présentation de l'historique.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2005 Vous pouvez le faire maintenant?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, oui.

2010 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

**PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

2015 Vous avez sur cet acétate la carte des bassins versants qui a été présentée, je crois que c'est la première carte du rapport d'avant-projet.

2020 À partir de cette carte, chronologiquement parlant, la rivière Manouane prend sa source, prenait sa source originellement à cette hauteur-ci, et vous avez ici le bassin original de la rivière Manouane.

2025 En 1941, durant la deuxième guerre mondiale, Alcan a aménagé le barrage Manouane. C'était en vue d'être capable de régulariser une partie des apports en fonction de l'arrivée de la centrale de Shipshaw sur la rivière Saguenay.

En 1943, Alcan a aménagé le barrage des Passes-dangereuses aux mêmes fonctions, pour régulariser une partie des apports qui arrivaient sur le Saguenay.

2030 Ce qui fait dire, et c'est du domaine très connu ici, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, que ces deux (2) ouvrages-là, construits en 41 et en 1943, régularisent vingt-cinq pour cent (25 %) de tous les apports qui arrivent au lac Saint-Jean.

2035 Maintenant, en 1959, Alcan a commencé à mettre en service ses premiers groupes turbines-alternateurs à la centrale de la Chute-des-Passes, et c'est en 1961 qu'elle a construit le canal Bonnard pour amener les eaux d'une partie du bassin de la rivière Manouane vers le lac Péribonka, pour que ces eaux soient turbinées ici, à la nouvelle centrale de la Chute-des-Passes.

2040 C'est la séquence historique des aménagements dans cette zone du bassin supérieur de la Péribonka.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2045 D'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2050 Monsieur Burcombe, vous avez déjà deux (2) questions.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord, OK.

2055 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Si vous pouviez revenir, s'il vous plaît.

Monsieur Berraja.

2060

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2065 Merci, madame la Présidente.

C'est un complément d'information demandé à monsieur Arnaud. Quand il a parlé des profils en long, j'en conçois, quand il a parlé des hydrogrammes, de quel type d'hydrogrammes il parle, et dans quelle section transversale?

2070

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On va vous faire voir les profils en long qu'on a.

2075 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Oui, les quatre (4)?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2080

On en a deux (2).

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2085

Dans le rapport, il y a quatre (4), c'est-à-dire en aval du lac Duhamel, la partie du lac Duhamel, la partie intermédiaire, la partie de l'épi 83 jusqu'au barrage.

Il y en a quatre (4). En tout cas, c'est le profil en long qui est déposé.

2090

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

C'est des profils en long ou c'est des coupes transversales? Non, je pense que les profils en long, c'est les profils en long des rivières, donc ça, on a la rivière Manouane, la rivière Péribonka.

2095

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Alors je parle de la rivière Manouane.

2100

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Donc, vous voulez les voir?

2105

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Je les connais. Mais tout simplement, l'information, c'est concernant les hydrogrammes dont vous avez parlé, quel type d'hydrogrammes pour quel débit, et dans quelle section.

2110

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors je vais demander à Isabelle, si tu peux venir. Madame Thériault est notre hydrologue, donc elle va venir.

2115

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Prenez un micro, pour les besoins de la transcription.

2120 **PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:**

Toutes les données hydrologiques qui ont servi à faire l'étude de la dérivation partielle de la rivière Manouane proviennent des données mesurées à la station à l'embouchure du lac Duhamel, au kilomètre 50.

2125

Alors ces débits-là sont mesurés par le ministère de l'Environnement depuis 1979 jusqu'à ce matin, aujourd'hui.

2130

Et puis pour connaître la valeur au site du barrage, on a fait, on a rapporté ces débits-là en fonction de la superficie des bassins versants respectifs, et en fonction de la pluviométrie. Il y a une petite différence très fine de pluviométrie entre les deux (2) sites.

2135

Ensuite, bon, pour les fins de l'analyse de production énergétique, on a complété la série de mesures en complétant la série par des données qui provenaient des données de la centrale de Bersimis. C'est ça.

2140

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

J'attends la réponse sur les hydrogrammes.

2145

**PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:**

C'est ça, les hydrogrammes, c'est les débits mesurés, la chronologie des débits mesurés.

2150

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Je pense que l'hydrogramme, c'est la relation débit-temps pour différentes périodes de retour.

2155

**PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:**

Vous parlez de l'analyse statistique des débits, là, c'est ce que vous voulez.

2160

Disons, c'est la même chose, les débits ont été reportés à la hauteur, disons les débits, la chronologie des débits mesurés a été reportée, alors c'est la chronologie 1979-99, a été reportée à la hauteur du barrage projeté, et l'analyse des débits en fonction des périodes de récurrence a été faite.

2165 Ces débits, disons les débits de crue pour différentes récurrences sont présentés au chapitre 5, je pense à la page 5.4 du rapport d'avant-projet. Disons l'illustration sous forme d'hydrogramme est présentée en figure à la page 5.5. Il y a en tableau les débits de crue en fonction de différentes périodes de récurrence.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2170 Si vous permettez, si j'ai bien compris, vous avez transposé les données du lac Duhamel vers le site du barrage.

2175 Et en plus, si j'ai bien vu dans les données, c'est que vous avez aussi utilisé les données de Bersimis-1.

**PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:**

Oui.

2180 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Alors ce sont des données normalement influencées.

2185 Alors normalement, quand il y a des transpositions de données, il y a une erreur au moins de dix pour cent (10 %).

**PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:**

2190 Oui, mais les données transposées n'ont pas été utilisées pour prévoir les crues. Les données transposées ont été utilisées pour l'évaluation de la production d'énergie.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2195 Pourquoi vous avez pas utilisé les précipitations sur longue durée?

**PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:**

2200 Excusez, les précipitations ont été utilisées pour les calculs de pmp et de crues maximales probables.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2205 Si vous permettez, madame la Présidente, concernant les périodes de retour, quelles sont les différentes lois que vous avez utilisées, selon quels critères et pourquoi? C'est des méthodes d'extrapolation.

**PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:**

2210

Disons, les lois, là je crois que c'est Gumbel, mais ça, je ne peux pas vous spécifier.

Seulement, les périodes de retour et les récurrences sont données à titre d'information, mais les ouvrages sont conçus pour la crue maximale probable. OK, les revanches, tout ça est conçu pour la crue maximale probable, sauf évidemment les ouvrages de battardage.

2215

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2220

Si vous permettez encore, madame la Présidente, je pourrais vous faire remarquer que la loi de Gumbel, normalement l'Agence de protection américaine recommande la Log soit normale soit la Log-Pearson III, c'est en fonction de la sécurité des agences et des compagnies d'assurance pour le chantier.

**PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:**

2225

OK. Là, je peux pas vous assurer que c'est celle-là, OK; cette étude-là a pas été faite par moi, je sais pas laquelle de ces lois-là...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2230

Est-ce que vous pourriez vérifier, s'il vous plaît?

**PAR Mme ISABELLE THÉRIAULT:**

2235

OK, pas de problème.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Et comparer les valeurs, Gumbel et Log-Pearson III. Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2240

Quand pourriez-vous nous remettre cette comparaison?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2245

Bien disons d'ici la fin de semaine, elle sera là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2250

D'accord, merci.

---

**DENIS BRASSARD**

2255 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais inviter maintenant monsieur Denis Brassard, s'il vous plaît.

2260 **PAR M. DENIS BRASSARD:**

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir messieurs.

2265 Ma première question est la suivante. On nous a déjà expliqué, à la table d'information et d'échange avec Hydro-Québec et avec le Conseil de bande de Betsiamites, que la dérivation partielle de la rivière Manouane portait sur des volumes d'eau excédentaires pour la société Alcan, parce que cette eau n'était pas utile à Alcan et que de toute façon, elle était déversée ou évacuée par Alcan.

2270 Alors est-ce qu'il serait possible de savoir pourquoi Hydro-Québec a l'intention de compenser la société Alcan pour les réductions de production?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2275 Monsieur Arnaud.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2280 Madame la Présidente, moi j'étais pas à la table d'échange, mais ce que je peux vous dire, c'est qu'on fait affaire avec une société qui utilise une rivière, on enlève trente mètres cubes (30 m<sup>3</sup>/s), c'est normal qu'on la compense pour l'énergie qu'elle pourrait turbiner à ses turbines; et quand on déverserait, nous, à Bersimis, on arrêterait de la compenser. Donc ça me paraît une relation tout à fait normale.

2285 Et je pense pas qu'on est, actuellement, dans une situation où Alcan n'utilise pas cette eau. Je dis pas qu'il y a pas des déversements chez Alcan, mais pour l'instant, on prend trente mètres cubes (30 m<sup>3</sup>/s) qui sont disponibles à la société Alcan pour produire de l'énergie, donc je pense qu'il est normal, en tant que société responsable, deux (2) sociétés responsables qui  
2290 passent un accord commercial pour l'utilisation d'une eau qu'ils n'auront plus.

C'est notre réponse.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2295

Est-ce que ça vous satisfait comme réponse?

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

2300

Oui, ça va.

Ma deuxième question est la suivante, ça concerne l'ouvrage régulateur du Pamouscachiou-1.

2305

Selon ce que nous avons compris des explications déjà fournies par Hydro-Québec, la justification économique de la dérivation partielle de la rivière Manouane serait basée sur le fait qu'il est plus rentable de turbiner l'eau de cette rivière par les centrales de la Betsiamites plutôt que par celles des rivières Péribonka et Saguenay. La hauteur de chute expliquerait cette différence de rentabilité.

2310

Suivant cette même logique, pourquoi Hydro-Québec ne récupérerait-elle pas les six virgule trois mètres cubes-seconde (6,3 m<sup>3</sup>/s) qu'elle fournit en moyenne par année à la société Price dans la rivière Shipshaw, à son ouvrage régulateur du Pamouscachiou-1.

2315

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud, est-ce que ce serait d'abord possible de prendre cette mesure?

2320

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Je vais demander à monsieur Primeau de vous répondre, mais je pense d'abord que là, on parle du projet Manouane, alors vous me demandez, est-ce que ce serait possible de récupérer, il y a des ententes qui existent.

2325

Alors Richard.

**PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

2330

C'est, madame la Présidente, une éventualité qui pourrait effectivement se matérialiser. Nous l'avons envisagée, le raisonnement de monsieur Brassard est très exact.

2335

Mais au moment où on se parle, nous n'avons pas quelque chose de concret avec la compagnie Abitibi-Consolidated qui exploite ces centrales hydroélectriques sur la rivière Shipshaw.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2340 C'est qu'il y a plusieurs options finalement sur la table, et celle que vous avez choisie, c'est celle que vous nous avez présentée ce soir; c'est ça?

**PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

2345 Le projet de la Manouane et l'exploitation de Pamouscachiou-1 sont deux (2) choses complètement isolées l'une de l'autre, qui n'ont aucune relation entre les deux (2).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2350 D'accord, merci.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

2355 Finalement, est-ce que je pourrais faire une demande de précision, c'est pas vraiment une question, c'est pour savoir si c'est une erreur ou si c'est voulu.

2360 C'est concernant la carte sur le résumé, cette carte-là est reproduite à l'intérieur, vers le début, et lorsqu'on la regarde et qu'on la compare avec la carte couleur qui s'intitule "Figure 1", dans le résumé, on voit qu'il y a deux (2) bassins versants entourant les lacs Tchitogama et Lamothe qui sont grisonnés, donc qui sont touchés par les projets de dérivation, sur la première carte, à la page 2, alors que sur la page couleur, ils ne le sont pas.

2365 Donc ça semble être le bassin de la Shipshaw, j'aimerais savoir si c'est une erreur entre les deux (2) cartes ou si c'est voulu comme ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que c'est une erreur ou ça a été voulu?

2370 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On va mettre la carte, pour être sûr de bien comprendre la question.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2375 D'accord. Pourriez-vous donner les numéros, aussi, parce que tout à l'heure on a donné une réponse avec cette carte-là, et dans les transcriptions, on saura pas quelle carte.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2380 Ce serait "Situation du bassin versant".

**PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

2385           Donc pour situer tout le monde, vous avez ici la rivière Shipshaw. À la tête de la rivière Shipshaw, vous avez l'ouvrage du Pamouscachiou-1. Et la compagnie Abitibi-Consolidated a quatre (4) centrales hydroélectriques en aval.

2390           Vous voyez, l'eau s'écoule et se jette en aval de Shipshaw, dans le Saguenay, et ce n'est aucunement touché par la Péribonka.

              Donc si nous superposons à la page 2 la carte, s'il y a superposition, c'est une erreur, parce que ce sont des choses complètement isolées l'une de l'autre.

2395           **PAR LA PRÉSIDENTE:**

              Ça va?

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

2400

              Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2405

              Merci.

**NICOLAS ROY**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2410           Est-ce que monsieur Nicolas Roy pourrait s'avancer pour venir poser ses questions, s'il vous plaît.

              Bonsoir.

2415           **PAR M. NICOLAS ROY:**

              Bonsoir madame la Présidente.

2420           Alors la rivière Manouane, qui est dérivée partiellement en fait, une partie du lit de la rivière Manouane se retrouve donc à être une rivière qui a un débit plus faible, et on parle du fait que la rivière, les berges de la rivière vont se revégétaliser et la rivière va se repoissonner d'une façon normale, compte tenu du fait que c'est une rivière qui a un débit plus faible.

2425           Bon, l'ouvrage de dérivation est un ouvrage qui permet aussi d'empêcher la dérivation, donc de retourner la rivière Manouane dans son ancien lit, dans le cas où le réservoir Pipmuacan serait trop élevé et où il y aurait trop d'eau aux centrales Bersimis.

2430 Donc cette petite rivière là, qui devrait se revégétaliser comme une petite rivière, va se retrouver, en période de crues, avec des crues qui, normalement, sont réservées à des grosses rivières, qui ont un gros bassin versant. Donc la revégétalisation et les poissons, la faune qu'il va y avoir là va subir probablement des bouleversements assez énormes.

Est-ce qu'il y a une étude ou encore des pensées qui ont été faites à ce sujet-là?

2435 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

2440 Alors est-ce qu'on pourrait peut-être commencer par sujet, je pense qu'il y a la végétation d'abord, vous voulez voir un peu les conséquences sur une revégétation, qu'est-ce qui arriverait quand on renverrait l'eau dans la Manouane, et puis au niveau de l'habitat du poisson, vous avez quand même proposé des aménagements, est-ce qu'il y aurait des conséquences.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2445 Alors madame Émond va répondre à la question.

2450 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Madame la Présidente, le phénomène auquel monsieur fait référence de retour ou de restitution de l'eau vers la Manouane, statistiquement, se produirait une année sur sept (7).

2455 Donc quand on a signalé, à l'intérieur du rapport d'évaluation des impacts une certaine revégétalisation, on ne croit pas qu'étant donné que ce phénomène-là serait épisodique, ou une année sur sept (7), que la revégétation par une végétation aquatique ou riveraine plutôt serait modifiée ou serait perturbée.

2460 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et au niveau de l'habitat du poisson?

2465 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Bien, en ce qui concerne l'habitat du poisson, l'appréciation qu'on en fait, c'est que les conditions seraient davantage favorables pour certains nombres d'espèces, de la diminution des débits, que les conditions qui seraient propices, si on prend l'exemple du doré, de la ouananiche, seraient davantage favorables à ces espèces.

2470 Et dans les cas ou pour les tronçons où on a enregistré des pertes, dans ces cas bien spécifiques là, on propose, conformément à la politique fédérale aussi, la Loi sur l'habitat du poisson, on propose de compenser ces mêmes pertes là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2475

Alors finalement, votre évaluation, vous avez établi qu'il va y avoir des pertes. Vous, vous préférez cette option-là, qu'il y ait des pertes et que vous compensez les pertes. C'est ça?

**PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

2480

Si vous voulez, madame la Présidente, je pourrais peut-être vous présenter un bilan de ces pertes et de ces gains.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2485

Oui, je pense que c'est ce que monsieur voulait savoir, s'il y avait des études spécifiques avant et après, s'il vous plaît.

2490

**PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

2495

Madame la Présidente, si j'ai bien saisi la question de monsieur, son intérêt était spécifique à la rivière Manouane?

2500

Donc si on prend d'abord l'exemple de la ouananiche, qui fait partie des espèces qui sont valorisées, autant dans le milieu que par le gestionnaire du territoire, la Société faune et parcs, dans ce cas bien spécifique là, on a, compte tenu des futures conditions physiques en place, on a observé un gain d'un peu plus de quarante hectares (40 ha) d'habitats d'élevage pour les alevins et dans le cas des tacons aussi, un gain de quinze hectares (15 ha).

2505

Maintenant, associé aux cinq mille mètres carrés (5000 m<sup>2</sup>) qui vont être exondés un peu plus bas sur la rivière, on a mis en place, comme je vous disais tout à l'heure, un certain nombre de mesures d'atténuation et de compensation pour venir atténuer ces effets.

2510

Donc on a prévu réaménager des frayères afin de restituer le cinq mille mètres carrés (5000 m<sup>2</sup>) qu'on a identifié comme exondé plus tôt, et on a aussi prévu mettre en place un certain nombre de structures pour maintenir des vitesses d'écoulement, donc de façon à s'assurer que les paramètres physiques puissent être maintenus.

On a aussi prévu de nouvelles frayères dans le secteur plus en aval, donc entre les kilomètres 20 et 51.

2515 Monsieur Arnaud vous a mentionné, au cours de son allocution, aussi la mise en place de boîtes d'incubation; celles-ci seraient davantage localisées dans le territoire qui est géré par la pourvoirie du Lac Duhamel, donc un peu en amont des bâtiments de la pourvoirie, soit au kilomètre 62.5, de même que dans la Petite rivière Manouane, qui est à la confluence.

2520 On a mentionné un peu plus tôt aussi la possibilité d'introduire l'éperlan arc-en-ciel dans le secteur du lac Duhamel. Là-dessus, il y a déjà eu un certain nombre d'échanges avec la Société faune et parcs. Ça commanderait davantage d'études pour aller plus avant avec cette proposition-là.

2525 Donc si on considère le bilan une fois les aménagements et les mesures de compensation en place, en ce qui concerne la ouananiche et le doré, on obtiendrait un gain net d'habitats et de production chez cette espèce, et ce qui concerne le grand brochet et le grand corégone, dans le cas bien spécifique de la rivière Manouane, on mentionne de faibles pertes.

2530 Cependant, je dois vous signaler que ces pertes seraient largement compensées par les gains à l'intérieur du réservoir du Grand Détour, où là il va y avoir largement des habitats propices pour ces deux (2) espèces-là.

Si vous voulez, je pourrais poursuivre avec le doré et avec les autres espèces.

2535 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais d'abord, avant de changer d'acétate, quand vous parlez ici des conditions que vous proposez, ça c'est pour les conditions normales.

2540 Tous les sept (7) ans, qu'est-ce qui va arriver, la septième année? D'après moi, ici, ce que vous proposez, c'est dans des conditions normales.

**PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

2545 Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2550 Mais quand il arrive une très grande crue, finalement qui était la question de monsieur, peut-être que l'ensemencement, il y aura pas trop de dommages, mais quand vous avez les différents aménagements que vous avez montrés tout à l'heure, il y avait, comment vous appelez ça, les boîtes d'incubation et tout ça, qu'est-ce qui arrive quand il y a de très grandes crues?

**PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

2555 Bien, d'une part, on vous signalait que c'est un phénomène qui se présenterait une fois tous les sept (7) ans, et qui serait aussi d'une assez courte durée.

Là-dessus, peut-être qu'on pourrait vous préciser la durée.

2560

**PAR M. NICOLAS ROY :**

On a parlé d'une quarantaine de jours à tous les sept (7) ans, je crois, ce qui est quand même...

2565

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Cinquante-deux (52) jours, cinquante-deux (52) jours tous les sept (7) ans; c'est presque deux (2) mois.

2570

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

J'aimerais ajouter, madame la Présidente, que tous les ans la rivière connaît quand même un certain débit qui passe sur les crêtes déversantes. Donc le phénomène des crues exceptionnelles tous les sept (7) ans, c'est vraiment exceptionnel et en ce moment, c'est l'état de la rivière qui est comme ça.

2575

Et puis tous les ans, il y a de l'eau qui passe en plus du trois mètres cubes par seconde (3 m<sup>3</sup>/s) du débit réservé, à l'occasion des crues.

2580

Alors c'est quand même un phénomène qui est assez récurrent tous les ans, même si c'est de moindre intensité qu'une fois tous les sept (7) ans.

Donc nous pensons que les mesures d'atténuation qui sont proposées vont permettre quand même, vont rester en place d'abord, et puis vous savez qu'on va assurer un suivi, donc c'est ce que nous proposons, de suivre nos mesures d'atténuation.

2585

Si elles ne sont pas acceptables, elles seront rediscutées avec l'autorité gouvernementale, c'est-à-dire le ministère de l'Environnement.

2590

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez fait de ces mesures ailleurs, est-ce que c'est la première fois par exemple que vous allez installer des boîtes d'incubation?

2595

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

On me dit qu'il y en a dans plusieurs endroits, la rivière aux Outardes, la rivière Betsiamites.

2600

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2605 J'aimerais demander à la Société de la faune, est-ce que pour vous, vous avez pu observer ailleurs les taux de succès de ces mesures?

**PAR M. GÉRALD GUÉRIN :**

2610 Ce qui est proposé par exemple pour les incubateurs à courant ascendant, souvent c'est proposé pour soutenir des populations qui présentent certaines lacunes. Règle générale, cette structure fonctionne relativement bien.

2615 Et puis aussi, la conception de l'aménagement en tant que tel fait en sorte qu'elle est pas nécessairement influencée directement par les variations ou encore le débit. C'est aménagé en dérivation du cours d'eau sur lequel il est installé, et puis à ce moment-là, il est possible de contrôler les apports d'eau à cet aménagement-là.

2620 Donc les crues spontanées ou les crues printanières auraient pas nécessairement d'influence sur ce type d'aménagement, spécifiquement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

2625 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2630 Merci, madame la Présidente. C'est tout simplement une précision concernant le problème des zones de revégétalisation, parce que madame tantôt a parlé de certaines récupérations qui pourraient se faire.

2635 Mais si je prends le cas de lac Patrick, où il y aurait chaque année un mètre (1 m) de différence et deux mètres (2 m) aussi tous les sept (7) ans, ce qui veut dire trois ans point un (3,1) exactement, alors à ce moment-là, il y a un marnage et la récupération par la végétation est très difficile.

La deuxième chose, une fois tous les sept (7) ans, si j'ai bien compris, c'est une séquence et non pas une récurrence.

Alors pourriez-vous préciser, s'il vous plaît.

2640

**PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

2645 Dans le cas spécifique du secteur de la rivière aux Hirondelles et du lac Patrick, je vais peut-être signaler qu'il s'agit somme toute de superficies qui sont quand même assez limitées, on parle d'une perte de l'ordre de trois hectares (3 ha) de végétation dans ce cas-là, qui est

principalement constituée d'aulnaies, les fluctuations de niveau, je pense, sont peu susceptibles d'avoir un effet sur ce type de végétation là.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2650

Si vous permettez, quel est le critère qui vous commande cette séquence, une fois tous les sept (7) ans; sur quel critère vous vous êtes basés pour faire ce choix-là? Merci.

**PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

2655

Tout d'abord, madame la Présidente, il ne s'agit pas d'une séquence; il s'agit d'une probabilité d'occurrence.

2660

Et sur la base des trente-six (36) années de simulations effectuées, ce qui conditionne la fermeture de l'ouvrage régulateur, c'est le niveau du réservoir Pipmouacan, ce sont les conditions de neige au sol avant la crue printanière, ce sont les prévisions de précipitations court terme.

2665

Donc sur la base des simulations journalières de trente-six (36) années, ce qu'il ressort de ça, c'est qu'une année sur sept (7) des trente-six (36), ou six (6) années sur trente-six (36) ou à peu de chose près, nous voyons que nous aurions à fermer l'ouvrage régulateur pour ne pas déverser les apports de Manouane à la centrale de la Bersimis-1.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

2670

Si vous permettez, madame la Présidente.

2675

Si j'ai bien compris, autrement dit vous allez avoir à récurer ou baisser le niveau tous les sept (7) ans, ce qui veut dire indirectement que vous avez pas mal de problèmes de sédimentation. Merci.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2680

Vous avez raison, il y aura effectivement de la sédimentation donc comme ça, une fois tous les sept (7) ans.

2685

Maintenant, comme ça s'en va dans la baie aux Hirondelles et dans le réservoir Pipmouacan, qui est immense, il y a un phénomène de dilution que l'on considère assez immédiat.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci.

2690            Puis maintenant, concernant le problème de sédimentation, c'est relié au barrage et avec les canaux que vous installez à la base disons de la digue pour soutenir le trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s).

2695            Si j'ai bien compris, les canaux sont placés à la base de la digue, du barrage, digue en béton, et à ce moment-là, l'entretien de ces canaux serait très difficile, parce que l'envasement est très grand.

2700            Et à certains moments, on aurait besoin de savoir des quantités de sédiments qui seraient disons déposées, et ceci va entraîner des problèmes en particulier de trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s) et il n'y aura pas de trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s), une fois que ces canaux de zéro virgule quatre-vingt-cinq mètre (0,85 m) seraient obturés.

2705            Et à ce moment-là se pose tout le problème de votre trois mille mètres cubes-seconde (3000 m<sup>3</sup>/s). Merci.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2710            Attendez, trois mètres cubes (3 m<sup>3</sup>/s), pas trois mille (3000 m<sup>3</sup>/s). Trois mètres cubes (3 m<sup>3</sup>/s).

2715            Là, vous faites référence aux conduites pour le débit réservé, donc c'est pas les canaux, c'est les conduites sous le barrage.

**PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Exact.

2720            **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Et effectivement, ces conduites sous le barrage vont être installées dans une zone, effectivement, où il pourra y avoir un certain nombre de problèmes de sédimentation.

2725            Maintenant, c'est des conduites qui vont être avec des grilles et nous pensons que très rapidement, ces conduites étant au fond, il va y avoir temporairement, peut-être une fois tous les sept (7) ans, un peu de sédiments qui vont passer, mais nous ne pensons pas que c'est un problème qui va boucher les conduites, absolument pas. Nous ne pensons pas, pas actuellement.

2730            La deuxième chose que je voudrais mentionner, c'est que nous allons quand même effectuer un certain entretien, puisque nous avons actuellement prévu deux (2) conduites, et donc il y a une des deux (2) conduites qui pourra assurer un certain niveau du réservoir, le débit

2735 de trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s), pendant qu'on fait, en plongée sous-marine, l'entretien d'une deuxième.

2740 Donc en principe, il ne devrait pas y avoir d'envasement de nos tuyaux pour un débit réservé, et c'est un engagement de l'entreprise d'assurer les trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s) en tout temps, minimum. C'est notre engagement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

2745 Votre deuxième question, monsieur.

**PAR M. NICOLAS ROY :**

2750 Bien, ça va, ça répond plus ou moins à la première question des crues qui arrivent aux sept (7) ans. Je crois qu'il y a pas d'études quant à ça qui ont été faites, d'après la réponse.

2755 Il y a des mesures qui ont été vues, qui ont été faites pour pallier aux problèmes causés par la diminution de débit. Par contre, j'ai bien l'impression que les boîtes d'incubation et les frayères vont souffrir, à tous les sept (7) ans, s'il y a un débit, ou en fait pourraient souffrir, ce qui serait à refaire à ce moment-là.

2755 Je sais pas s'il y a des moyens qui ont été vus pour peut-être voir à ce que si jamais ça se produit, si les frayères étaient détruites, est-ce qu'elles vont être reconstruites, suite à une crue par exemple?

2760 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez prévu ces choses-là dans votre suivi?

2765 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2770 Je pense, madame la Présidente, que dans le suivi qu'Hydro-Québec s'engage à faire, c'est bien évident que s'il y a destruction des mesures d'atténuation, Hydro-Québec va se faire un devoir de remettre ces mesures d'atténuation en place.

2770 Maintenant, il faut voir, je pense que nous allons actuellement faire un travail qui devrait répondre en tant que, je dirais, solidité à ce qu'il existe aujourd'hui déjà dans la rivière, qui subit de très grosses crues.

2775 Donc je pense que si nous déplaçons des frayères, nous allons les déplacer dans les règles de l'art pour qu'elles partent pas à la première crue. Et ça, on verra avec nos collègues biologistes exactement ce qu'il faut faire.

2780 Concernant les boîtes d'incubation, je pense que la personne du ministère a tout à fait bien donné la problématique, on parle de mettre des boîtes d'incubation dans la Petite rivière Manouane, donc c'est évident que dans la Petite rivière Manouane, les boîtes d'incubation seront pas sur le flot de la Grande rivière Manouane.

2785 Alors je pense que nous avons un suivi environnemental qui va être fait avec l'autorité compétente, qui est le ministère de l'Environnement, et les décisions seront prises en fonction des problématiques quand elles arriveront.

Mais pour l'instant, notre objectif, c'est de faire des mesures de compensation qui vont tenir le coup pendant la durée de vie du projet.

2790 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

2795 J'aimerais poser une question au ministère de l'Environnement. En général, dans un projet, quand il y a des standards déjà d'établis dans les lois, par exemple pour les sites d'enfouissement, on a des suivis qui sont déjà statués, trois (3) fois par année, quatre (4) fois par année, etc., est-ce que dans le cas ici que nous avons, est-ce qu'il y a des choses qui sont déjà prévues, est-ce qu'il y a une tradition chez vous, quand vous avez des projets comme ça, qu'est-ce qui se fait exactement?

2800

**PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Effectivement, madame la Présidente, pour les projets de dérivation de rivières, il y a pas de standard panprovincial d'établi.

2805

Par contre, on regarde les projets les uns après les autres, et on établit, de concert avec le promoteur, un programme de suivi adapté. Le programme de suivi, en général on l'enchâsse dans le décret d'autorisation du projet.

2810

Et pour éviter des dérapages d'un programme de suivi qui serait très long et qui serait non révisible, on met une fréquence de révision dans le décret. On peut par exemple proposer que le programme de suivi, dépendamment des résultats qu'il va fournir sur les impacts anticipés pour lesquels on l'a demandé, soit révisé aux cinq (5) ans, aux six (6) ans, aux sept (7) ans, dépendamment de ce qu'on suit, finalement.

2815

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je sais que dans d'autres projets, il y a déjà eu des aménagements de frayères ou des déplacements de frayères.

2820

Est-ce que pour vous, au ministère, vous avez pu suivre quel était le taux de succès de ces mesures?

**PAR Mme MIREILLE PAUL:**

2825

Il me vient pas en tête de projet particulier, de projet qui ressemble à ce qu'on regarde ce soir, où il y aurait eu du suivi de frayères.

2830

Peut-être que la question pourrait être adressée à monsieur Guérin, qui est beaucoup plus habilité que moi dans le succès de ces mesures-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2835

Oui. En fait, c'est un projet qui avait lieu dans la région de Montréal, et c'était le ministère de l'Environnement qui avait supervisé, mais c'était il y a plusieurs années.

Peut-être que oui, monsieur de la Société de la faune, vous avez des données sur ça, s'il vous plaît?

2840

**PAR M. GÉRALD GUÉRIN:**

2845

Des données, on a plutôt des données qualitatives, je pense. Parce que recréer des frayères, il y a quand même beaucoup de paramètres qui doivent être considérés, et puis même si on est capable de reconstruire ou de réaménager des frayères selon ces caractéristiques-là, on n'est jamais certain qu'effectivement, les poissons vont l'utiliser.

2850

Sommairement, on peut penser que dans des bonnes conditions, et d'après ce que nous, on a pu constater par différents travaux d'aménagement, qui sont peut-être d'envergure un peu différente, règle générale, c'est cinquante-cinquante (50-50), pour les types d'aménagement des frayères reconstituées ou recréées de toutes pièces.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2855

Madame Paul, est-ce que quand vous parlez de suivi, tout à l'heure vous disiez que vous alliez établir ça avec le promoteur, est-ce qu'aussi vous demandez des garanties par exemple pour que des travaux soient faits?

2860

Est-ce qu'il y a des montants d'argent, dans le suivi, qui seraient spécifiés et réservés pour réparer, ou pour finalement, quand vous dites cinquante-cinquante (50-50), quand même il devrait y avoir des sommes quelque part qui vont assurer le cinquante (50) qui aura pas de succès.

Est-ce que ça va être spécifié, ça?

2865 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Il est pas usuel de demander des garanties financières pour la réussite de mesures d'atténuation.

2870 Par contre, le promoteur s'engage à obtenir des résultats; c'est plutôt une garantie de résultats plutôt qu'une garantie financière qu'on va chercher.

Et c'est donc à sa charge de financer tous les travaux correcteurs qui seront nécessaires pour obtenir les garanties de résultats.

2875

Je pense qu'en termes de garanties financières, vous faites peut-être plus référence à des projets de lieux d'enfouissement sanitaire, où la loi permet de demander des garanties financières, et on le demande pour les travaux de restauration postfermeture.

2880 Dans le cas de travaux en milieu hydrique, en tout cas à date, ça ne s'est pas fait. On travaille plutôt avec l'obligation de résultats.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2885 Merci.

Nous allons prendre une courte pause de dix (10) minutes, il est dix heures cinq (10 h 05), donc à dix heures et quart (10 h ¼) nous allons revenir pour prendre les deux (2) derniers participants.

2890

---

**SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

2895

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**ANTOINE ROY**

2900 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors s'il vous plaît, on va recommencer.

J'inviterais monsieur Antoine Roy, s'il vous plaît. Est-ce que monsieur Roy a quitté?

2905

Rebonsoir.

**PAR M. ANTOINE ROY:**

2910

Bonsoir.

Ma question, c'est concernant le débit réservé de trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s). J'ai pris connaissance du résumé du rapport d'avant-projet, et j'aimerais savoir comment on établit ce débit minimum réservé là pour assurer les fonctions écologiques de la rivière; pourquoi pas cinq mètres cubes (5 m<sup>3</sup>/s), pourquoi pas quatre (4 m<sup>3</sup>/s).

2915

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors quels sont les critères qui ont déterminé le chiffre trois (3).

2920

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors il y a des critères biologiques, je dirais, il y a des critères je dirais presque physiques aussi, conservation d'habitats. Et il y a un critère économique aussi.

2925

Nous avons actuellement prévu de faire une présentation demain sur un peu la méthode; si vous voulez, on peut l'amorcer pour répondre à la question, mais j'ai répondu à vos questions.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2930

Oui, demain on a une présentation, on a demandé de nous présenter les méthodes de calcul sur justement le chiffre trois (3), qu'est-ce qui a fait qu'on a gardé le chiffre trois (3).

Peut-être que vous pourriez étayer un peu plus au niveau des critères biologiques, rapidement le faire ce soir, sans entrer dans les modèles de simulation, s'il vous plaît.

2935

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

OK. Alors madame Émond va faire une courte présentation sur le critère.

2940

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

2945

Ça parle toujours mieux avec un acétate!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2950

Oui, je suis d'accord moi aussi. C'est toujours plus facile de comprendre.

**PAR Mme LOUISE ÉMOND :**

2955

Donc pour les fins de la retranscription, il s'agit de l'acétate LE-29-1.

Donc les différentes espèces qu'on a considérées pour le calcul du débit réservé sont les cinq (5) espèces qui sont valorisées, soit la ouananiche, le doré jaune, le meunier, le grand brochet et le grand corégone.

2960

Pour chacune de ces espèces-là, on a déterminé quelles sont les phases, dans le cycle de vie de chacune de ces espèces-là, qui sont critiques.

2965

Donc pour la ouananiche, les périodes de la reproduction, l'alimentation; pour le doré et le meunier, l'alimentation chez alevins, l'alimentation tant chez les juvéniles et les adultes; et pour le brochet et corégone, l'alimentation tant chez les juvéniles et les adultes.

2970

Donc pour chacune de ces phases critiques là, on a identifié les débits écologiques qui étaient nécessaires. Quand on a défini ces débits-là, il s'agit des débits au site du point de dérivation, donc au kilomètre 97.

Donc si vous voulez, je peux vous faire le portrait. Donc avec un maintien de neuf mètres cubes-seconde (9 m<sup>3</sup>/s), en ce qui concerne la reproduction de la ouananiche, il n'y avait effectivement aucune perte d'habitats de reproduction.

2975

En ce qui concerne les aires qui sont dédiées à l'alimentation, en coupant complètement la rivière au kilomètre 97, on obtenait un gain de vingt-six hectares (26 ha) pour les alevins et un gain de quatre hectares (4 ha) pour les tacons.

2980

Donc ça peut paraître peut-être un peu surprenant pour des non-initiés, mais c'est qu'en coupant complètement la rivière au kilomètre 97, on contribue à offrir des conditions physiques qui sont plus propices à l'alimentation de l'espèce.

Si on continue maintenant avec le doré jaune et le meunier, c'est un peu la même situation. Donc en coupant la rivière au kilomètre 97, on obtient un gain de vingt hectares

2985 (20 ha); en maintenant un débit de neuf (9 m<sup>3</sup>/s), on enregistre une légère perte en ce qui concerne l'alimentation des juvéniles et des adultes, donc une perte de deux pour cent (2 %).

Et pour le brochet et le grand corégone, dans ce cas-là, même avec un débit de neuf mètres cubes-seconde (9 m<sup>3</sup>/s), on enregistre une perte de l'ordre de treize pour cent (13 %).

2990

Donc on a retenu un débit de trois mètres cubes (3 m<sup>3</sup>/s), comme vous le disait monsieur Arnaud tout à l'heure, pour des considérations tant techniques qu'économiques, c'est-à-dire que même la rivière, en conditions naturelles, en conditions actuelles, a parfois des difficultés à maintenir un débit de trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s). Il y a certaines périodes de l'année où ce débit-là ne peut être maintenu.

2995

Donc avec un débit de trois (3 m<sup>3</sup>/s), on enregistre une perte de cinq mille mètres carrés (5000 m<sup>2</sup>). Comme je vous le signalais un peu plus tôt ce soir, on a prévu un certain nombre de mesures de compensation pour éviter ces pertes.

3000

Avec un débit de trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s), donc les conditions sont davantage favorables qu'elles ne le seraient avec un débit de neuf mètres cubes-seconde (9 m<sup>3</sup>/s). Donc on a un gain de quarante-deux hectares (42 ha) pour les alevins de ouananiche et de quinze hectares (15 ha) pour les tacons.

3005

Et en ce qui concerne le doré, comme on a un gain, donc la situation est maintenue.

3010

Et en ce qui concerne finalement le brochet et le corégone, avec un débit de trois mètres cubes (3 m<sup>3</sup>/s), on enregistre une baisse de vingt-six pour cent (26 %) qui serait cependant largement compensée par les nouveaux habitats qui seraient créés à l'intérieur du futur réservoir du Grand Détour.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3015

Non, pourriez-vous laisser l'acétate, s'il vous plaît.

Alors finalement, d'après les calculs ici, ce qu'on nous montre, c'est que la rivière parfois, le débit est trop grand pour protéger certains habitats, et vous, en la régularisant, on favoriserait certains endroits.

3020

C'est ça, ce qu'on peut comprendre de ce que vous nous présentez?

3025

**PAR Mme LOUISE ÉMOND :**

Oui. Si vous voulez, je pourrais peut-être vous présenter une illustration qui schématise cette situation.

3030

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, s'il vous plaît.

3035

**PAR Mme LOUISE ÉMOND :**

Donc il s'agit de l'acétate qui porte le titre "Effet de la réduction des débits sur la disponibilité d'habitats pour l'élevage de la ouananiche".

3040

Donc sur la portion du haut, on remarque donc le niveau d'eau actuel, qui est schématisé. Présentement, étant donné tant les profondeurs que les vitesses aussi qu'on enregistre en différents points de la rivière, l'habitat qui est effectivement utilisable par la ouananiche est plutôt limité aux portions qui sont localisées disons en périphérie du corridor de la rivière, donc en marge.

3045

Alors qu'en conditions futures, les conditions seraient telles que l'habitat qui deviendrait utilisable pour la ouananiche s'élargirait à l'ensemble du corridor de la rivière.

3050

Donc les conditions seraient, en conditions futures, plus favorables à ce qu'elles sont présentement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3055

Alors quand vous dites que vous avez un gain en X nombre d'hectares, c'est ça que vous voulez dire?

**PAR Mme LOUISE ÉMOND :**

3060

Effectivement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

3065

J'aimerais avoir des commentaires sur ça de la Société de la faune, s'il vous plaît.

Est-ce que finalement, est-ce que vous avez d'abord des données sur la rivière Manouane, est-ce que vous avez des points de départ sur ces aspects-là?

3070

**PAR M. GÉRALD GUÉRIN:**

Je ne crois pas, à part peut-être des études qui ont déjà été faites antérieurement. Mais spécifiquement sur la rivière, sur l'ensemble de la rivière Manouane, je ne crois pas qu'on a de données très très élaborées sur les caractéristiques, si on veut, au niveau des frayères ou encore des aires d'alimentation proprement dites.

3075

Mais effectivement, le phénomène qui est décrit est fort possible.

À ça aussi, on pourrait même y ajouter que pour l'alimentation, souvent c'est les zones de rapides qui sont fréquentées par les alevins ou les tacons, donc si en diminuant les débits, on crée des zones de rapides, à ce moment-là on favorise effectivement possiblement des aires d'alimentation pour certaines espèces.

3080

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3085

Merci.

Monsieur Roy.

**PAR M. ANTOINE ROY :**

3090

Oui, j'aurais une seconde question. C'est concernant le débit d'étiage mesuré sur la rivière Manouane par Hydro-Québec.

Je voudrais savoir leurs données, ça donne quoi, grosso modo, comme débit.

3095

Je me rapporte plus spécifiquement au débit d'été.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3100

Attendez, on va...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, parce que vous parlez de deux (2) périodes d'étiage, il y en a une l'hiver et une l'été.

3105

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Et vous, vous demandez la période?

3110

**PAR M. ANTOINE ROY :**

3115 En fait, j'aimerais connaître le débit d'été à l'étiage, ce qui a été mesuré par Hydro-Québec.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3120 Au point de coupure?

**PAR M. ANTOINE ROY :**

Oui, exact.

3125 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Écoutez, on va trouver l'information et on va vous la donner.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3130 Vous pouvez nous apporter ça demain?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3135 Oui, sans faute.

**PAR M. ANTOINE ROY :**

3140 Ce sera disponible de toute façon sur...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, tout ce qui est déposé dans les séances subséquentes, c'est toujours disponible.

3145 Vous pourriez nous donner la réponse en début de soirée demain, d'accord, s'il vous plaît.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3150 J'ai la réponse. Trente-sept mètres cubes par seconde (37 m<sup>3</sup>/s).

3155 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Trente-sept mètres cubes par seconde (37 m<sup>3</sup>/s), au point de coupure, étiage d'été, trente-sept mètres cubes par seconde (37 m<sup>3</sup>/s).

3160 **PAR M. ANTOINE ROY :**

J'aurais besoin d'une précision, par exemple, parce que tantôt, lorsqu'on a présenté l'acétate, on a parlé de trois mètres cubes-seconde (3 m<sup>3</sup>/s) en débit réservé, et puis madame Émond mentionnait qu'à l'état naturel, ça pouvait arriver à l'occasion qu'on ait ce débit-là, même sans les installations proposées.

Et là, on parle de trente-sept mètres cubes-seconde (37 m<sup>3</sup>/s) en débit d'étiage. Je comprends pas.

3170 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Le plus faible débit qui a été mesuré, trois point six mètres cubes par seconde (3,6 m<sup>3</sup>/s), en mars, donc juste avant – donc c'est l'étiage d'hiver.

3175 **PAR M. ANTOINE ROY :**

OK. Mais l'été, on parle de trente sept mètres cubes (37 m<sup>3</sup>/s)?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3180

On parle de trente-sept mètres cubes par seconde (37 m<sup>3</sup>/s).

**PAR M. ANTOINE ROY :**

3185

Très bien.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

3190

---

**DAVID TARDIF**

3195 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais maintenant appeler monsieur David Tardif, s'il vous plaît.

**PAR M. DAVID TARDIF:**

3200 Rebonsoir. J'aurais une question au niveau de l'accroissement de la demande en hydroélectricité, en électricité au Québec.

Monsieur Arnaud disait plus tôt qu'il y avait un accroissement de la demande, et puis je pense qu'il se basait sur des données entre 98 et 2000-2001.

3205

Plusieurs études démographiques que j'ai pu entendre ou lire parlent d'une diminution de la population au Québec de l'ordre d'un million-un million et demi (1 M-1 ½ M), d'ici 2050.

3210 Je me demande si l'accroissement de la demande va jusque là, quand ils pensent qu'il y a une hausse en demande d'électricité.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3215 Alors est-ce que vous pourriez expliquer comment vous justifiez les chiffres que vous avez apportés au niveau de la hausse de la demande; est-ce que c'est seulement du résidentiel ou c'est quoi exactement?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3220 Non, l'accroissement de la demande est basée sur des études qui sont faites périodiquement, et qui tiennent compte des différents secteurs, aussi bien le résidentiel que l'industriel, que l'institutionnel et le général, commercial. Et donc, c'est des études qui sont constamment en cours à Hydro-Québec, je pense qu'il y a une révision à tous les six (6) mois.

3225 Alors effectivement, nous avons actuellement une croissance qui est basée sur les résultats qui ont été faits, qui sont présenté dans le Plan stratégique 99-2004.

Alors nous avons les chiffres, là, nous pouvons vous montrer les chiffres, si vous voulez.

3230 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, s'il vous plaît. Et je crois que vous avez déjà déposé ce document qu'on vous avait demandé?

3235 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, c'est un document déposé.

3240

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il va être disponible.

3245 **PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

Il s'agit de l'acétate RP-pbe-2, qui constitue, à peu de chose près, une copie conforme du tableau apparaissant à la page 34 du Plan stratégique 2000-2004 d'Hydro-Québec.

3250 Les deux (2) seuls éléments qui diffèrent sont les notes en bas de page, nous allons y arriver tantôt.

3255 Dans le plan stratégique, vous avez ici le total des ventes au Québec qui étaient prévues entre 1999 et 2004. L'accroissement sur ces cinq (5) années-là était de dix-sept virgule quatre milliards de kilowattheures (17,4 MM kWh), en gros.

3260 Et comme l'a dit monsieur Arnaud dans l'allocution, ces projets-là, cet accroissement de la demande là sera comblé de deux (2) façons, d'abord par des contrats d'exportation d'électricité qui arriveront à échéance, et deuxièmement par des nouveaux projets dont ceux de la dérivation partielle de Betsiamites.

3265 Ce qu'il faut faire ressortir ici, ce sont les notes en bas de page, justement. C'est que pour l'année 1999, les ventes d'électricité au Québec ont été de quatre cent millions de kilowattheures (400 M kWh) supérieures à ce qui avait été anticipé, et pour l'année 2000, elles ont été de un milliard neuf cent millions (1,9 MM kWh) supérieures à ce qui avait été prévu.

Donc vous voyez, et je vais utiliser un acétate, un graphique plutôt qui s'intitule "Prévision des ventes au Québec", qui vous permet de voir en gros les écarts par rapport à la prévision.

3270 Maintenant...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3275 Excusez-moi. Quand vous parlez des écarts, est-ce qu'à ce moment-là vous comptabilisez la fin des contrats avec les États-Unis?

**PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

3280 Ici, il ne s'agit que des ventes d'électricité au Québec.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

**PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

3285 Je vais revenir au tableau des chiffres pour illustrer la composante principale qui explique l'augmentation de la demande.

3290 C'est surtout le secteur industriel qui croît énormément, parce que sur cet horizon de cinq (5) ans, le taux de croissance du secteur industriel est de trois virgule trois pour cent (3,3 %). Celui du secteur domestique et agricole est de un virgule cinq (1,5 %).

3295 Et si vous regardez maintenant le taux de croissance des ventes totales au Québec, il est de deux virgule trois pour cent (2,3 %) sur la période. Et déjà, à l'an 2 des prévisions, les ventes excèdent de un virgule neuf milliard de kilowattheures (1,9 MM kWh) les prévisions.

3300 Donc vous avez l'image des prévisions au Québec, et vous voyez déjà que nous sommes en situation où les prévisions en théorie ont été dépassées par les ventes, en pratique ont été dépassées par les ventes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dufour.

3305 **PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Si vous me permettez, madame la Présidente.

3310 Vous avez mentionné, monsieur Arnaud, dans votre allocution, que l'augmentation, cette augmentation de la demande, c'est de dix-sept virgule quatre térawattheures (17,4 TWh), si on le prend en térawattheure, et que vingt pour cent (20 %) sera donc tiré des ressources des nouvelles productions en énergie. Ça veut dire à peu près trois virgule quarante-huit térawattheures (3,48 TWh).

3315 Alors quels sont les projets pour en arriver à réaliser ce trois virgule quarante-huit térawattheures (3,48 TWh)? Qui sont en chantier ou qui sont prévus.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3320 Alors en chantier, il y a Sainte-Marguerite, qui est sur la Côte-Nord, ici pas loin. Il y a les dérivations partielles de la rivière Manouane.

3325 Et il y a l'excédent de puissance qu'on va obtenir au projet Grand-Mère, qui est actuellement un projet qui est en réalisation.

Alors ces trois (3) projets, à moins que j'en aie oublié, constituent le vingt pour cent (20 %) qui seront avec des nouveaux aménagements.

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

3330

Peut-être juste de façon additionnelle, ici, quels sont les gains qu'on va chercher, qu'on peut aller chercher dans les programmes d'efficacité énergétique ou dans les programmes d'économie d'énergie?

3335 Est-ce que ça, c'est considéré?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3340 Actuellement, c'est considéré dans le sens que vous savez qu'on a mis un ambitieux programme d'efficacité énergétique, dans les années quatre-vingt-dix, et qu'à cette époque-là, nous avons un objectif de neuf virgule trois térawattheures (9,3 TWh) atteignable en l'an 2000.

3345 L'expérience a montré qu'en 98, on était arrivé, de peine et de misère, à je pense trois point cinq (3,5 TWh) ou deux virgule cinq (2,5 TWh), donc on a continué nos efforts jusqu'à l'an 2000.

Et depuis, nous maintenons ce trois point cinq (3,5 TWh), et nous l'avons stabilisé.

3350 Actuellement, nous sommes en train d'analyser, avec l'Agence d'efficacité énergétique, le potentiel résiduel en efficacité énergétique qu'on pourrait implanter au Québec. Il s'agit bien sûr de programmes qui sont très chers, parce qu'on est déjà dans, je dirais, la troisième génération de l'efficacité énergétique.

3355 Là, on parle en ce moment de confort thermique des maisons, c'est-à-dire enveloppe thermique des maisons, donc c'est des programmes qui sont très coûteux.

3360 Alors dès que la revue aura été faite, et elle est en cours, en voie de finalisation, il y aura d'ailleurs dans notre prochain plan stratégique qui va sortir à l'automne des orientations très claires, au niveau de ce qu'Hydro-Québec propose de faire, et dès que ça sera connu, on va mettre en marche des programmes avec donc l'accord de notre actionnaire.

**PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

3365 Ça me va. Merci, madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avez-vous une autre question?

**PAR M. DAVID TARDIF:**

3370 Dans ma question, je demandais aussi à plus long terme. Comme je disais, en 2050, ils prévoient qu'il va y avoir un million et demi (1 ½ M) de moins de population au Québec, en plus de la planète qui se réchauffe, les hivers moins rigoureux.

3375 J'aimerais qu'on justifie la demande accrue en électricité, à plus long terme, s'il vous plaît.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3380 Est-ce que vous avez des données, je sais pas jusqu'à quelle année, on parle de 2050, est-ce que vous avez des prévisions jusque là, et quelles sont-elles?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3385 Alors actuellement, je vérifiais que ma mémoire était bonne, nous faisons des prévisions sur des horizons de dix (10) ans. Donc nous n'avons pas la réponse à la question de monsieur. Pour cinquante (50) ans, nous n'avons pas ces prévisions.

3390 Mais je pense que la démographie et l'industrialisation sont deux (2) choses qui vont pas forcément dans le même sens; je pense que l'industrialisation est beaucoup plus vite énergivore que l'augmentation de population.

C'est ce qu'on vit en ce moment avec l'industrialisation.

3395 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous aurons, je pense que le ministère des Ressources naturelles n'est pas là ce soir, ils seront là demain, alors on pourra demander des précisions sur le développement, au niveau de l'industrie.

3400

D'ailleurs, ils nous ont fait savoir qu'ils avaient des données plus récentes que celles que nous avons dans les documents déposés. Alors on pourra reposer la question.

**PAR M. DAVID TARDIF:**

3405

J'ai une autre question, mais quand même un petit commentaire avant de passer à l'autre question, s'il vous plaît.

3410 Dix (10) ans, c'est pas long; j'espère qu'on va chercher plus loin que dix (10) ans, pour faire autant de dégâts dans une rivière. Ça vaut la peine pour plus que dix (10) ans. Un petit commentaire en passant.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui. Bon, la question, la prochaine question.

3415

**PAR M. DAVID TARDIF:**

3420 Au niveau de la rentabilité du projet, quand on parle du gain net d'énergie de trois cents dix-huit gigawattheures (318 GWh), c'est un revenu additionnel d'énergie, mais c'est pas nécessairement une rentabilité accrue du même ordre, dans ce sens que le coût du projet, cinquante-deux millions (52 M\$), le coût de l'étude du projet, les frais variables, l'entretien du réseau, la facturation et tout ce qui peut aller avec, les frais déguisés de compensation aux MRC, parce que ces MRC sont pas nécessairement requises comme investisseurs pour un projet comme ça, c'est plutôt une compensation déguisée qui est donnée.

3425 Alors avec les hivers moins froids, comme tantôt je disais, alors ma question est : en quelle année vraiment ce sera rentable de faire ce projet-là, rentable au niveau du profit pour Hydro-Québec.

3430 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui. Est-ce que vous avez une réponse à ça?

3435 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, madame la Présidente. Plus vite il sera fait, plus il sera rentable.

C'est une question, je dirais qu'aujourd'hui, c'est un projet qui est très rentable, et plus vite il sera fait, plus vite ce sera rentable pour notre parc électrique, au niveau du Québec.

3440 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

3445 Je pense qu'il faut – probablement que ce soir, on pourra pas passer à travers, parce qu'il est déjà onze heures moins quart (11 h -¼) et il y a encore un participant qui veut poser des questions, mais j'aimerais qu'on revienne sur comment vous avez établi le coût de cinquante-deux millions (52 M\$), etc. Mais ça, ça peut prendre plus de temps que quinze (15) minutes.

3450 Mais on va y revenir et on va essayer de clarifier ce que vous posez au niveau des externalités, en fait c'est quoi le coût vraiment du projet.

3455 Mais on va y revenir demain soir, d'accord? Merci.

---

**DENIS BRASSARD**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3460 Je demanderais maintenant à monsieur Denis Brassard de venir poser ses questions, s'il vous plaît.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

Rebonsoir.

3465

Ma première question concerne les gains d'énergie, avec les quatre (4) projets de dérivation.

3470

L'étude d'impact mentionne que le projet Manouane va assurer un gain annuel d'énergie de trois cent dix-huit gigawattheures (318 GWh) et un total de neuf cent dix-huit gigawattheures (918 GWh) pour les quatre (4) projets de dérivation.

3475

D'où provient le total de six cent soixante-dix-huit gigawattheures (678 GWh) indiqué en bas de la page 2.47?

Et en même temps, on pourrait peut-être avoir une espèce de présentation sur les apports énergétiques des quatre (4) dérivation elles-mêmes, des chiffres les plus récents, si c'est possible.

3480

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui. J'aimerais aussi, dans le même ordre d'idée, c'est ça, il y a des chiffres qui sont pas les mêmes dans le PR.8.1 et le PR.3, alors j'aimerais ça si vous pouviez nous faire un tableau des quatre (4) apports des différentes rivières, c'est quoi exactement le gain net en énergie, etc.

3485

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors pour la première partie de la citation du rapport, le chiffre de six cent soixante-dix-huit gigawattheures (678 GWh), je voudrais donner une petite explication.

3490

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, allez-y.

3495

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3500

Le trois cent dix-huit gigawattheures (318 GWh), c'est ce qu'Hydro-Québec va obtenir pour son parc.

3505

Le six cent soixante-dix-huit gigawattheures (678 GWh) qu'on voit ici, c'est ce que va produire le trente mètres cubes point trois (30,3 m<sup>3</sup>/s) turbiné à Bersimis-1 et à Bersimis-2.

À cela, il faut lui retirer ce que l'Alcan n'aura pas turbiné sur sa hauteur de chute et donc le bilan, c'est de trois cent dix-huit gigawattheures (318 GWh) qui vont être disponibles pour le réseau d'Hydro-Québec. OK?

3510           Concernant effectivement les différentes dérivations, on n'a pas le tableau sous la main mais on peut préparer un tableau avec les quatre (4) dérivations, et chacune des dérivations, le nombre de mètres cubes et les gigawattheures.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3515           Vous pourriez nous apporter ça demain?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3520           Tout à fait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3525           Merci.

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

3530           Alors madame la Présidente, si j'ai bien compris, le six cent soixante-dix-huit gigawattheures (678 GWh), le trois cent dix-huit (318 GWh), ça représente le gain net alors que le six cent soixante-dix-huit (678 GWh), là-dedans, il y a la compensation pour la société Alcan?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3535           C'est ce que j'ai compris moi aussi.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3540           Je pense qu'on va encore illustrer, parce que c'est tellement plus facile.

3545           Le trente mètres cubes-seconde (30 m<sup>3</sup>/s), ce serait la dérivation, c'est ce qu'on dériverait, et le ferait passer par la rivière Betsiamites, Bersimis-1, deux cent soixante-trois mètres (263 m) de chute, Bersimis-2, cent seize mètres (116 m). Donc pour un total de trois cent soixante-dix-neuf point cinq mètres (379,5 m).

3545           Juste une relation que je veux vous faire, c'est que la puissance c'est égal à une hauteur de chute par un débit multiplié par un facteur correcteur. OK?

Alors donc, vous voyez que c'est directement proportionnel à la hauteur de chute.

3550 Or, il se trouve qu'actuellement, ce trente mètres cubes point trois (30,3 m<sup>3</sup>/s), il passe par les quatre (4) centrales de l'Alcan, pour une hauteur de chute totale de cent soixante-quatre point cinq mètres (164,5 m). Donc vous avez, quand ça va passer dans Bersimis, six cent soixante-huit millions de kilowattheures (668 M kWh) qui vont être produits à Bersimis, alors que l'Alcan en produisait trois cent soixante (360 M kWh).

3555

La différence, c'est le gain net qu'Hydro-Québec va ressortir de l'opération pour alimenter le Québec.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3560

Ça répond à votre question?

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

3565

Oui, madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

3570

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

Et si je comprends bien, le tableau va nous être présenté dans les prochains jours, le tableau complet?

3575

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Demain soir, en début de soirée.

3580

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

Pour les quatre (4) dérives?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3585

Oui, pour les quatre (4) dérives, s'il vous plaît.

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3590

Une précision, madame. On me dit que le tableau qui est demandé, il est à la page 2.9 du rapport d'avant-projet.

Effectivement, dans ce tableau, vous avez les différentes dérives, avec les augmentations de puissance d'énergie.

3595 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez besoin d'informations supplémentaires sur ce tableau-là ou si c'est ça que vous vouliez?

3600 **PAR M. DENIS BRASSARD:**

Je vais devoir l'examiner en détail.

Je vais passer à ma deuxième question?

3605

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, s'il vous plaît.

3610 **PAR M. DENIS BRASSARD:**

Ça concerne les débits, ce qu'on appelle à B-1 et B-2, Bersimis-1 et Bersimis-2.

3615 Comment se fait-il que dans l'étude d'impact du projet Manouane, le débit moyen annuel actuel des centrales B-1 et B-2 est différent de celui identifié dans l'étude d'impact du projet de la dérivation Portneuf?

3620 Par exemple, je vais vous donner les chiffres. Dans le projet Manouane, le débit annuel moyen, deux cent quatre-vingt-huit (288 m<sup>3</sup>/s) à B-1, deux cent quatre-vingt-huit mètres cubes-seconde (288 m<sup>3</sup>/s), alors que dans l'étude d'impact sur Portneuf, c'était deux cent soixante-quatorze mètres cubes-seconde (274 m<sup>3</sup>/s), à B-1.

3625 À B-2, dans Manouane, c'était trois cent quarante et un mètres cubes-seconde (341 m<sup>3</sup>/s), et dans l'étude Portneuf, c'était trois cent vingt-quatre (324 m<sup>3</sup>/s).

Alors j'aimerais savoir pourquoi il y a des différences comme ça, d'une étude d'impact à une autre, ce qui milite je pense en faveur d'une évaluation qui aurait dû être conjointe, selon nous.

3630 Mais ça peut pas changer de cette ampleur-là, à mon avis, sans raison sérieuse.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, c'est un point qu'on avait remarqué nous aussi.

3635

Alors je sais pas si vous pouvez répondre à ça ce soir?

**PAR M. PATRICK ARNAUD:**

3640 Non, madame la Présidente. On va vérifier, on va faire la vérification, on va vous revenir avec l'explication.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3645 D'accord, merci.

Est-ce que vous avez une autre question?

**PAR M. DENIS BRASSARD:**

3650

C'est tout.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3655 D'accord, merci.

Alors on va clore ce soir cette séance, nous allons recommencer demain, dans la même salle, à dix-neuf heures (19 h).

3660 Merci de votre attention, merci d'être venus.

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 15 MAI 2001  
À DIX-NEUF HEURES (19 H)**

---

3665

3670

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténographiques.

3675

FLORENCE BÉLIVEAU  
Sténotypiste officielle.